



Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ dans le cadre du PROCEJ



Juillet 2019

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX.....	iii
LISTE DES GRAPHIQUES	v
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	vi
RESUME EXECUTIF	vii
Caractéristiques sociodémographiques des bénéficiaires	vii
Situation professionnelle antérieure du bénéficiaire.....	viii
Situation des microentreprises au moment de la collecte	viii
Motivations de la création de la microentreprise.....	ix
Accompagnement et suivi des bénéficiaires après la création de la microentreprise.....	x
INTRODUCTION.....	1
Contexte et justification de l'étude	1
Objectifs de l'étude.....	2
Méthodologie.....	2
I. CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES BENEFICIAIRES.....	4
1.1. Age du bénéficiaire.....	4
1.2. Situation matrimoniale du bénéficiaire.....	5
1.3. Education et diplôme du bénéficiaire	6
II. SITUATION PROFESSIONNELLE ANTERIEURE DU BENEFICIAIRE	10
2.1. Situation antérieure sur le marché du travail	10
2.2. Revenu mensuel moyen du bénéficiaire	12
2.3. Acquisition des compétences.....	15
III. SITUATION DES MICROENTREPRISES AU MOMENT DE LA COLLECTE.....	17
3.1. Répartition géographique des microentreprises.....	17
3.2. Secteur d'activités.....	17
3.3. Microentreprises en activité versus arrêt	21
3.4. Emplois créés par les microentreprises en activité	22
3.5. Situation socio-économique des microentreprises en activité	23
3.5.1. Revenu moyen annuel	23
3.5.2. Performance des microentreprises.....	25
3.5.3. Difficultés rencontrées par les microentreprises	28
3.5.4. Extension de la microentreprise	30
3.5.5. Appui du PROCEJ/APEJ	31
3.5.6. Crédit auprès d'autres structures	34

3.5.7. Taux de survie des microentreprises	39
3.6. Evolution mensuelle du taux de survie des microentreprises	41
3.7. Microentreprises en arrêt au moment de l'enquête.....	42
3.7.1. Nature de l'arrêt de la microentreprise.....	43
3.7.2. Durée moyenne d'activité des microentreprises en arrêt	43
3.7.3. Principales raisons de l'arrêt des microentreprises	45
3.7.4. Relance de la microentreprise	46
3.7.5. Situation professionnelle actuelle des bénéficiaires de microentreprise en arrêt.....	48
IV. MOTIVATIONS DE CREATION DE LA MICROENTREPRIS	50
5.1. Motivation des bénéficiaires.....	50
4.2. Appui conseil des bénéficiaires	52
4.3. Utilité de la formation reçue pour les bénéficiaires.....	53
V. ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI DES BENEFICIAIRES APRES LA CREATION DE LA MICROENTREPRISE	55
5.1. Encadrement de la microentreprise par l'APEJ.....	55
5.2. Suivi des bénéficiaires du crédit FARE.....	58
5.3. Conditions minimales du développement de la microentreprise	59
CONCLUSION.....	60
RECOMMADATIONS	61
REFERENCES BIBLIOGRAPHIES.....	62
ANNEXES.....	63
PRESENTATION DES STRUCTURES IMPLIQUEES.....	64

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge et le sexe.....	4
Tableau 2 : Répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge et la cohorte.....	4
Tableau 3 : Répartition des bénéficiaires selon le statut matrimonial et le sexe.....	5
Tableau 4 : Répartition des bénéficiaires selon le statut matrimonial et la cohorte.....	6
Tableau 5 : Répartition des bénéficiaires selon le niveau d'éducation et le sexe.....	6
Tableau 6 : Répartition des bénéficiaires selon le niveau d'éducation et la cohorte.....	7
Tableau 7 : Répartition des bénéficiaires selon le diplôme obtenu et le sexe.....	8
Tableau 8 : Répartition des bénéficiaires selon le diplôme obtenu et la cohorte.....	8
Tableau 9 : Répartition des bénéficiaires selon la situation sur le marché de travail et le sexe (%).....	10
Tableau 10 : Répartition des bénéficiaires selon la situation sur le marché de travail et le groupe d'âge (%).....	11
Tableau 11 : Répartition des bénéficiaires selon la situation sur le marché de travail et le niveau d'éducation (%).....	11
Tableau 12 : Répartition des bénéficiaires selon le revenu moyen mensuel et le sexe (%).....	12
Tableau 13 : Répartition des bénéficiaires selon le revenu moyen mensuel et le groupe d'âge (%).....	13
Tableau 14 : Répartition des bénéficiaires selon le revenu moyen mensuel et le niveau d'éducation (%).....	14
Tableau 15 : Répartition des bénéficiaires selon le revenu moyen mensuel et le niveau de diplôme (%).....	14
Tableau 16 : Répartition des bénéficiaires selon les compétences acquises et le sexe (%).....	15
Tableau 17 : Répartition des bénéficiaires selon les compétences acquises et le groupe d'âge (%).....	16
Tableau 18 : Répartition des bénéficiaires selon les compétences acquises et le niveau d'éducation d'âge (%).....	16
Tableau 19 : Répartition des bénéficiaires selon la région et le sexe (%).....	17
Tableau 20 : Répartition des bénéficiaires selon le secteur d'activités et le sexe (%).....	18
Tableau 21 : Répartition des bénéficiaires selon le secteur d'activités et la région (%).....	18
Tableau 22 : Répartition des bénéficiaires selon le secteur d'activités et la cohorte (%).....	19
Tableau 23 : Répartition des bénéficiaires selon le secteur d'activités et le groupe d'âge (%).....	19
Tableau 24 : Répartition des bénéficiaires selon le secteur d'activités et le niveau d'éducation d'âge (%).....	20
Tableau 25 : Répartition des emplois créés par les microentreprises selon le secteur d'activités économique.....	22
Tableau 26 : Revenu moyen annuel (en franc CFA) selon le secteur d'activités et le sexe.....	23
Tableau 27 : Revenu moyen annuel (en franc CFA) selon le sexe et la cohorte.....	24
Tableau 28 : Revenu moyen annuel selon la tranche d'âge et la cohorte (en milliers de Franc CFA).....	24
Tableau 29 : Revenu moyen annuel (en franc CFA) selon le niveau d'éducation et la cohorte.....	25
Tableau 30 : Répartition des entreprises en activité selon leur croissance par cohorte.....	26
Tableau 31 : Répartition des entreprises en activité selon leur croissance par secteur d'activités.....	26
Tableau 32 : Répartition des entreprises en activité selon leur rentabilité par cohorte.....	27
Tableau 33 : Répartition des entreprises en activité selon leur rentabilité par secteur d'activités.....	27
Tableau 34 : Proportion des difficultés rencontrées par la cohorte (%).....	29
Tableau 35 : Proportion des difficultés rencontrées par le secteur d'activités (%).....	29
Tableau 36 : Répartition des microentreprises ayant l'intention de faire une extension de leur projet par cohorte (%) ...	30
Tableau 37 : Répartition des microentreprises ayant l'intention de faire une extension de leur projet par secteur d'activités (%).....	31
Tableau 38 : Proportion des microentreprises selon le besoin d'appui du PROCEJ/APEJ par secteur d'activités, cohorte et région (%).....	32
Tableau 39 : Proportion de type d'appui par secteur d'activités (%).....	33
Tableau 40 : Proportion du type d'appui par cohorte (%).....	33
Tableau 41 : Proportion du type d'appui par région (%).....	34
Tableau 42 : Répartition de structures octroyant des crédits selon le secteur d'activités (%).....	35
Tableau 43 : Répartition de structures octroyant des crédits selon la région (%).....	36
Tableau 44 : Montant moyen des crédits octroyés selon le secteur d'activités et la région (en milliers de Francs CFA)	37
Tableau 45 : Durée moyenne de remboursement des crédits octroyés selon le secteur d'activités et la région (en mois)	38
Tableau 46 : Proportion de l'état de remboursement des crédits octroyés selon le secteur d'activités et la région.....	39
Tableau 47 : Taux de survie des microentreprises selon le secteur d'activités.....	40
Tableau 48 : Proportion des principales raisons d'arrêt des microentreprises selon le secteur d'activités (%).....	46
Tableau 49 : Proportion des moyens susceptibles d'aider les microentreprises selon le secteur d'activités (%).....	47

Tableau 50 : Répartition des microentreprises en arrêt selon la situation professionnelle, le secteur d'activités, la cohorte et la région (%)	48
Tableau 51 : Principales raisons de création des microentreprises selon le secteur d'activités (%)	50
Tableau 52 : Principales raisons de création des microentreprises selon le sexe (%)	50
Tableau 53 : Répartition des bénéficiaires selon l'idée du projet par secteur d'activités (%)	51
Tableau 54 : Répartition des bénéficiaires selon l'idée du projet par sexe (%)	51
Tableau 55 : Proportion d'entreprise ayant consulté au moins un conseiller selon le sexe, la cohorte et la région (%)....	53
Tableau 56 : Répartition des bénéficiaires selon l'utilité de la formation reçue, le sexe et la région (%)	54
Tableau 57 : Proportion de microentreprise encadré selon le secteur d'activités (%)	55
Tableau 58 : Répartition des bénéficiaires selon la fréquence de visite et le secteur d'activités (%)	55
Tableau 59 : Répartition des bénéficiaires selon la fréquence de visite, le sexe et la région (%)	56
Tableau 60 : Répartition des bénéficiaires selon le type d'encadrement, le sexe et la région (%)	57
Tableau 61 : Proportion des microentreprises bénéficiaires du crédit FARE suivis selon le secteur d'activités	58
Tableau 62 : Type de suivis effectué aux bénéficiaires du crédit FARE selon le secteur d'activités (%)	58
Tableau 63 : Conditions minimales nécessaires pour le développement des microentreprises selon le secteur d'activités (%)	59

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition des microentreprises en activité ou en arrêt	21
Graphique 2 : Proportion des microentreprises ayant créé de nouveaux emplois selon le secteur d'activités économique	22
Graphique 3 : Proportion des microentreprises ayant rencontré des difficultés dans les différents secteurs d'activités (%)	28
Graphique 4 : Proportion des bénéficiaires ayant obtenu un crédit auprès d'autres structures par secteur d'activités (%)	35
Graphique 5 : Taux de survie des microentreprises selon la région (%)	40
Graphique 6 : Taux de survie des microentreprises selon la cohorte (%)	41
Graphique 7 : Evolution mensuelle du taux de survie des microentreprises.	41
Graphique 8 : Répartition des microentreprises en arrêt selon le type d'arrêt	43
Graphique 9 : Durée moyenne d'activité des microentreprises en arrêt selon le secteur d'activités	44
Graphique 10 : Durée moyenne d'activité des microentreprises en arrêt selon la région	45
Graphique 11 : Répartition des microentreprises selon la relance de l'extension.....	47
Graphique 12 : Proportion d'entreprise ayant consulté au moins un conseiller selon le secteur d'activités (%)	52

SIGLES ET ABREVIATIONS

APEJ	Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
BAC	Baccalauréat
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CEP	Certificat d'Etude Primaire
CSP	Catégorie Socioprofessionnelle
CS-Pro	Census and Survey Processing System
DEF	Diplôme d'Etude Fondamental
DEUG	Diplôme d'Etudes Universitaires Générales
DUT	Diplôme Universitaire de Technologie
ENEM	Enquête Nationale sur l'Emploi auprès des Ménages
F CFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FARE	Fonds Auto-Renouvelable
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
INSTAT	Institut National de la Statistique
ODP	Objectif de Développement du Projet
ONEF	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PROCEJ	Projet de Développement des Compétences et Emploi des Jeunes

RESUME EXECUTIF

L'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF) dont l'une des missions principales est de faire des études et de la recherche dans le domaine de l'emploi et de la formation au Mali, réalise régulièrement des enquêtes sectorielles sur le suivi des jeunes bénéficiaires de l'entrepreneuriat APEJ à travers le PROCEJ. Ce choix s'explique à travers la première sous-composante qui consiste à soutenir les programmes d'entrepreneuriat pour les jeunes, à organiser et conduire les programmes d'entrepreneuriat pour les jeunes dont le niveau d'instruction est inférieur à celui de l'enseignement secondaire à travers des activités de formation. Elle octroie des fonds d'amorçage sous forme de subventions pour aider les jeunes à démarrer ou consolider leur propre entreprise et la fourniture de fonds de garantie. Malgré ces efforts, de nombreux défis restent à surmonter pour l'employabilité des jeunes. Afin d'apprécier les effets de l'appui dans le cadre de cette deuxième composante sur l'employabilité des jeunes, la présente étude a été initiée par le PROCEJ afin d'évaluer les activités pour une meilleure orientation des interventions.

L'objectif visé dans cette étude est de faire le suivi des jeunes ayant bénéficié d'un fonds pour entreprendre une activité génératrice de revenu dans le cadre de la composante 2 du PROCEJ. De façon spécifique, elle vise entre autres à : i) analyser les caractéristiques des microentreprises créées à travers le financement du Projet, ii) évaluer l'état d'avancement de l'activité économique menée par les microentreprises, iii) déterminer le taux de survie des microentreprises après le démarrage des activités, iv) mesurer le niveau de satisfaction des jeunes bénéficiaires sur les différents services rendus.

L'étude a porté sur 3 615 jeunes ayant bénéficié de fonds d'amorçage après avoir reçu deux niveaux de formation durant la période de 2015-2017 et qui sont répartis entre les huit premières régions et le District de Bamako. La collecte a concerné un échantillon de 695 individus tirés de façon aléatoire par la méthode de l'échantillonnage probabiliste.

Le présent rapport comprend cinq chapitres qui sont : i) les caractéristiques sociodémographiques des bénéficiaires, ii) la situation professionnelle antérieure du bénéficiaire, iii) la situation des microentreprises au moment de la collecte, iv) la motivation de création de la microentreprise et enfin v) les accompagnements et le suivi des bénéficiaires après la création de la microentreprise.

Caractéristiques sociodémographiques des bénéficiaires

Un peu plus de 70 % des bénéficiaires sont dans la tranche d'âge 25-34 ans et 72 % sont mariés. Par niveau d'éducation, 44,5 % des bénéficiaires ont le niveau fondamental, 20,8 % ont le niveau secondaire technique et 13,4 % n'ont aucun niveau d'éducation. On constate également la présence de bénéficiaires du niveau supérieur avec 4,2 % de l'effectif total. L'effectif total des bénéficiaires augmente de cohorte en cohorte. En effet, il est passé de 750 pour la première cohorte à 1 087 pour la deuxième cohorte et atteint 1 778 à la troisième cohorte.

Situation professionnelle antérieure du bénéficiaire

Cette étude a permis de savoir qu'avant l'octroi des subventions, 53,4 % des bénéficiaires étaient en situation de chômage et 41,1 % étaient en emploi dont 29,7 % pour leur propre compte, 9,5 % étaient des salariés ; et les aides familiales représentent 1,9 %. La part de ceux qui étaient en formation est de 5,5 %. Les bénéficiaires qui étaient en chômage sont plus fréquents dans la tranche d'âge [25-34 ans] avec 55,9 %.

La situation de leur revenu mensuel moyen montre que 62,2 % des bénéficiaires ont au plus un revenu mensuel moyen de 50 000 F CFA, dont 57,7 % pour les hommes et moins d'un bénéficiaire sur dix (9,2 % pour les hommes et 8,5 % pour les femmes) a un revenu mensuel supérieur à 100 000 F CFA. En somme, 4,8 % des bénéficiaires n'ont aucune idée sur leur revenu dont 5,5 % pour les femmes. La part des bénéficiaires de la tranche d'âge 35-44 ans gagnant un revenu mensuel compris entre 75 001 et 100 000 F CFA dépasse largement sa moyenne d'ensemble. La part des bénéficiaires de niveau supérieur gagnant un revenu mensuel compris entre 100 001 à 150 000 F CFA dépasse largement la moyenne de leur ensemble. Concernant les diplômés de la licence et plus, aucun ne gagne moins de 50 000 F CFA.

Quant à l'acquisition des compétences, 43,8 % des bénéficiaires l'avaient dans la même activité, 36,9 % n'avaient aucune expérience et 19,3 % l'avaient dans une activité différente. La proportion des femmes dans la même activité et celle sans expérience sont au-dessus de celle de leur moyenne avec respectivement 44,6 % et 37,2 %. En analysant l'expérience professionnelle précédente par groupe d'âge, 46,7 % des bénéficiaires du groupe d'âge 35-44 ans avaient acquis des compétences dans la même activité, 27,6 % n'avaient aucune expérience et 25,7 % de la même tranche d'âge l'avaient dans une autre activité différente de celle du projet.

Situation des microentreprises au moment de la collecte

Sur l'ensemble des 3 615 bénéficiaires, les femmes dépassent légèrement les hommes (1 865 femmes contre 1 750 hommes). Les bénéficiaires sont inégalement répartis entre les régions. Ainsi, 16,6 % des bénéficiaires résident dans la région de Gao, 15,4 % à Ségou et 14,2 % à Bamako. Plus de trois quart (77,2 %) des bénéficiaires exercent leur activité dans le secteur agroalimentaire et 15,1 % dans le secteur de l'artisanat. Les secteurs du BTP et du commerce sont faiblement convoités avec respectivement 5,6 % et 2,2 %.

Au moment de la collecte, 3 020 étaient en activité, soit 83,5 % de l'effectif total et les microentreprises de 595 bénéficiaires ne fonctionnent pas : 76,6 % sont en arrêt momentané de leur activité et 23,4 % sont fermées définitivement.

Plus de la moitié (64,7 %) des microentreprises en activité a créé au moins un nouvel emploi. Le revenu annuel moyen des bénéficiaires en activité est de 567 399 F CFA, soit 664 062 F CFA pour les hommes et 477 404 F CFA les femmes. Celui de la première cohorte est de 661 521 F CFA ; il est supérieur au revenu des autres cohortes.

La majeure partie des microentreprises connaît une situation de croissance. Ainsi, l'activité de 78,7 % des microentreprises croît et près de 77 % d'entre elles ont reconnu que le projet est rentable. La rentabilité est beaucoup plus accentuée dans le secteur du BTP et aucune d'entre elles n'affirme la non-rentabilité de leur microentreprise.

Parmi les 3 020 microentreprises en activité, 83,6 % ont rencontré des difficultés dans l'exercice de leur fonction. Les difficultés les plus fréquentes sont relatives à l'approvisionnement, à la commercialisation et à la trésorerie ou besoin de financement avec des proportions respectives de 47,3 %, 43,3 % et 41,5 %. Environ 90 % des bénéficiaires ont l'intention de faire une extension de leurs activités dont 84,8 % dans la même activité et 5,2 % dans une autre activité.

Globalement, 94 % des bénéficiaires déclarent avoir besoin de l'appui de PROCEJ ; la quasi-totalité (95,7 %) de ces bénéficiaires a exprimé des besoins d'appui financier et 62,7 % des besoins d'appui d'ordre technique.

Après l'obtention des subventions accordées par le PROCEJ à travers l'APEJ, 15,5 % des bénéficiaires ont obtenu des crédits auprès des structures. La plus grande proportion revient au secteur de l'artisanat avec 22,2 %. Parmi ces structures, 41,8 % des bénéficiaires ont eu comme source de financement le PROCEJ/FARE, 26,5 % l'ont eu à travers la banque, 21,3 % sont passés par les relations personnelles. Le montant moyen de crédits octroyés aux bénéficiaires est de 363 262 F CFA avec une durée moyenne mensuelle des remboursements des crédits de 17 mois. Parmi les 467 bénéficiaires qui ont reçu les prêts, 38,1 % sont en retard dans le remboursement de leur crédit. Le taux de survie des microentreprises est de 83,6 % avec des proportions plus importantes dans le secteur des BTP et dans la région de Gao avec respectivement 93,9 % et 97,6 %. La durée moyenne d'activité des microentreprises en arrêt est de 14 mois. Les principales raisons d'arrêt évoquées par les bénéficiaires sont entre autre les problèmes financiers (61,5 %), la mauvaise conjoncture (30,2 %) et le mauvais choix de l'activité de la microentreprise dès le départ (26,8 %). Parmi les bénéficiaires qui souhaitent relancer leur activité, 77,7 % pensent que l'obtention d'un autre crédit pourrait les aider à se relancer, 57 % se basent sur l'amélioration de la conjoncture. Sur l'ensemble des microentreprises en arrêt, 38,4 % des bénéficiaires sont dans un autre emploi, 48,1 % au chômage et 13,6 % en formation.

Motivations de la création de la microentreprise

La présente étude montre, quelles que soient les principales raisons de la création des microentreprises évoquées par les bénéficiaires, que la volonté de créer son entreprise est l'une des raisons dominantes avec 83,5 % de l'effectif total dont 87 % pour les hommes et 80,2 %, chez les femmes. Ensuite viennent les bénéficiaires qui n'ont pas trouvé d'autres emplois. La part des bénéficiaires qui voulaient changer de métier est très faible (2 %) mais plus élevé chez les bénéficiaires du secteur BTP (5,8 %).

Environ 70,4 % des bénéficiaires ont identifié eux-mêmes l'idée du projet, 21 % par la trajectoire de la famille et 4,8 % à travers les amis. Les structures publiques ont appuyé 3 % des bénéficiaires. La proportion des femmes qui ont eu elles-mêmes l'idée du projet est plus importante que celle des hommes (71,6 % contre 69,2 %).

Au total, 74,5 % des bénéficiaires ont consulté au moins un conseiller. La proportion des femmes et celle du secteur BTP ayant consulté au moins un conseiller avec respectivement 78,2 % et 85,9 %, sont plus grandes que les parts de la moyenne d'ensemble et celle des hommes.

Concernant l'appréciation de la formation reçue, 71,5 % des bénéficiaires la jugent très utile, 26,6 % la trouvent utile et seulement 1,8 % déclarent qu'elle était moyennement utile, peu ou pas du tout utile. La proportion des femmes qui déclarent la formation très utile ou utile est plus grande que celle des hommes (98,5 % contre 97,8 % pour les hommes). Les bénéficiaires des régions de Kayes et de Koulikoro ont plus apprécié la formation que ceux des autres régions (plus de 94 %).

Accompagnement et suivi des bénéficiaires après la création de la microentreprise

Sur l'ensemble des bénéficiaires, 87,6 % déclarent avoir reçu l'encadrement de l'APEJ. Partant du Secteur d'activités, 89,8 % des bénéficiaires de l'artisanat témoignent avoir reçu l'encadrement de l'APEJ et 88 % de ceux de l'agroalimentaire le confirment également.

Tous les bénéficiaires ont reçu de la visite quelle que soit la fréquence. Plus de trois quart (77,5 %) des bénéficiaires du Secteur d'activité agroalimentaire affirment l'avoir reçue et 15,5 % de ceux de l'artisanat l'ont reçue également. La part des femmes qui ont reçu de la visite est plus importante que celle des hommes (52,5 % contre 47,5 % pour les hommes).

L'encadrement de 91,4 % des bénéficiaires porte sur l'état de leur microentreprise ; 67,4 % affirment que leur encadrement est basé sur la gestion et 45,3 % sur les difficultés financières.

Plus d'un tiers (37,2 %) des bénéficiaires qui ont obtenu le crédit auprès du FARE sont suivis. La proportion du secteur agroalimentaire est en tête du classement des microentreprises ayant obtenu un crédit FARE avec 39,3 % de l'effectif total des bénéficiaires du crédit. Pour la vérification de l'état des équipements, toutes les microentreprises du BTP ont eu recours à ce suivi. La part des microentreprises de l'agroalimentaire qui ont eu le suivi en assistance pour surmonter les difficultés est supérieure à leur moyenne d'ensemble.

Pour la condition minimale nécessaire pour développer sa microentreprise, le prêt bancaire est évoqué par 74,1 % des bénéficiaires et cela quel que soit le Secteur d'activité. En plus, la majorité (53,9 %) des bénéficiaires met l'aide dans la gestion en second plan comme condition nécessaire de développement. Les parts des bénéficiaires qui ont cité comme conditions minimales la bonne qualification professionnelle, l'aide dans la gestion et dans la commercialisation avec respectivement 49,7 %, 55,2 % et 46 % sont supérieures à leur moyenne d'ensemble. Avec une moyenne de 48,4 %, on constate que 70 % des bénéficiaires du secteur BTP affirment que la bonne qualification professionnelle est l'une des conditions minimales nécessaires pour le développement de leur microentreprise.

INTRODUCTION

Contexte et justification de l'étude

La jeunesse du Mali fait face à des défis d'employabilité profondément enracinés que les crises récentes ont encore aggravés. Selon le Rapport de l'Enquête Nationale sur l'Emploi auprès des Ménages (ENEM) de l'ONEF en 2016, 34 % des jeunes de 15 à 24 ans n'étaient ni en emploi, ni en éducation et ni en formation. En 2016, selon le même rapport, seulement 19,7 % des jeunes de cette tranche étaient en emploi, parmi lesquels 99,3 % occupaient un emploi informel. Le taux de chômage combiné à la main d'œuvre potentielle des jeunes âgés de 15 à 24 ans était estimé à 30,4 %. Les jeunes aussi bien que les femmes sont plus touchés par le chômage au Mali depuis plus d'une décennie. C'est pour apporter une réponse à cette problématique de l'emploi des jeunes que le Projet Développement des Compétences et Emploi Jeunes (PROCEJ) a vu le jour. L'Objectif de Développement du Projet (ODP) consiste à « améliorer l'éducation et la formation pour l'employabilité et les possibilités d'emplois créés par le secteur privé pour les jeunes au Mali ».

L'objectif du Projet est de soutenir l'éducation et la formation pour l'employabilité et les possibilités d'emplois qu'offre le secteur privé à la jeunesse au Mali. Parmi les trois composantes du Projet, la composante 2 relative à la « **création d'emplois pour les jeunes par le secteur privé** » est mise en œuvre par l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ) qui est constituée de deux sous-composantes. La première sous-composante consiste à soutenir les programmes d'entrepreneuriat pour les jeunes, à organiser et conduire les programmes d'entrepreneuriat pour les jeunes dont le niveau d'instruction est inférieur à celui de l'enseignement secondaire à travers des activités de formation. Elle octroie des fonds d'amorçage sous forme de subventions pour aider les jeunes à démarrer ou consolider leur propre entreprise et des fonds de garantie. Elle organise et conduit également des programmes d'entrepreneuriat à l'intention des jeunes ayant au moins un diplôme de l'enseignement secondaire par la réalisation d'un concours de plan d'affaires et donne des fonds d'amorçage sous forme de subventions pour les jeunes afin de les aider à démarrer ou consolider leur propre entreprise. Ces jeunes bénéficient également de la fourniture de fonds de garantie dans le cadre de ce programme.

La deuxième sous-composante soutient les petites et moyennes entreprises existantes pour la création d'emplois grâce à la fourniture de subventions de contrepartie pour les bénéficiaires et des fonds de garantie pour aider les PME locales ayant un potentiel élevé à améliorer leur processus de production, de transformation et/ou de commercialisation pour soutenir la création d'emplois.

Pour apprécier les effets de l'appui dans le cadre de cette deuxième composante sur l'employabilité des jeunes, la présente étude a été initiée par le PROCEJ afin d'évaluer les activités pour une meilleure orientation des interventions. L'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF) en tant que structure chargée principalement de réaliser des études et de la recherche sur l'emploi et la formation au Mali a été retenue pour réaliser la présente étude.

Objectifs de l'étude

L'objectif général de cette étude est de faire le suivi des jeunes ayant bénéficié d'un fonds pour entreprendre une activité génératrice de revenus dans le cadre de la composante 2 du PROCEJ. De façon spécifique, elle vise à :

- analyser les caractéristiques des microentreprises créées à travers le financement du Projet,
- évaluer l'état d'avancement de l'activité économique menée par les microentreprises,
- évaluer le nombre d'emplois créés par les bénéficiaires,
- déterminer le taux de survie des microentreprises après le démarrage des activités,
- évaluer l'évolution du revenu des bénéficiaires avant et après l'appui du Projet,
- mesurer le niveau de satisfaction des jeunes bénéficiaires sur les différents services rendus,
- identifier les besoins des bénéficiaires en termes d'appui du projet.

Méthodologie

La population concernée par l'étude est constituée de 3 615 jeunes ayant bénéficié de fonds d'amorçage après avoir reçu deux niveaux de formation durant la période de 2015-2017. Ils sont répartis entre les huit premières régions et le District de Bamako. La base de sondage a été constituée par l'ONEF sur la base des informations fournies par l'APEJ. La collecte a concerné un échantillon de 695 individus tirés de façon aléatoire par la méthode de l'échantillonnage probabiliste. Grâce à la qualité de la base de sondage (exhaustivité et fiabilité), nous avons pu enquêter la taille de l'échantillon stratifié par région et par cohorte.

La collecte des données a été effectuée en deux temps par une équipe composée de seize enquêteurs expérimentés et formés. Dans un premier temps, les individus sélectionnés par tirage aléatoire ont été localisés par les enquêteurs. Après cette localisation, ils ont été contactés pour réaliser une interview afin de connaître leur situation. L'interview se fait soit au domicile des répondants soit sur leur lieu de travail sur la base de rendez-vous fixés à la suite des appels téléphoniques. La gestion et la supervision de l'opération ont été assurées par des personnes ressources et des cadres de l'ONEF qui étaient chargés de l'élaboration des outils et de la méthodologie de l'enquête. La Direction Générale de l'ONEF a veillé au respect du calendrier prévisionnel des activités.

Les données collectées ont été saisies dans le masque de saisie conçu sur le logiciel CS-Pro. Après la saisie, la base de données a été transférée sur le logiciel SPSS pour faire le traitement et la tabulation. Une équipe composée des cadres de l'ONEF a été mise en place pour faire le traitement des données et l'analyse des tableaux. Le rapport provisoire ainsi produit est validé par les experts des différentes structures, puis par les comités technique et scientifique de l'ONEF. Le rapport final est publié après la prise en compte des observations formulées par les différentes structures partenaires et les organes de l'ONEF.

Les résultats de traitement des données ont permis d'élaborer le présent rapport qui comporte cinq sections :

- Caractéristiques sociodémographiques des bénéficiaires
- Situation professionnelle antérieure du bénéficiaire
- Situation des microentreprises au moment de la collecte
- Motivations de la création de la microentreprise
- Accompagnement et suivi des bénéficiaires après la création de la microentreprise.

I. CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES BENEFICIAIRES

L'enquête a permis de recueillir des informations sur les caractéristiques suivantes : l'âge, l'âge moyen, le sexe, la cohorte, le statut matrimonial, le niveau d'éducation et le diplôme obtenu des jeunes bénéficiaires enquêtés.

1.1. Age du bénéficiaire

La population de cette étude est relativement jeune avec un âge moyen de 30 ans, soit 29 ans pour les femmes et 30 ans pour les hommes. Un peu plus de 70 % des bénéficiaires sont dans la tranche d'âge 25 - 34 ans et 17,4 % sont âgés de 35 à 44ans. Les jeunes de moins de 25 ans représentent 12,5 % de l'effectif total des bénéficiaires (tableau 1).

Tableau 1 : Répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge et le sexe

Groupe d'âge	Homme		Femme		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
15 - 24 ans	177	10,1	275	14,7	451	12,5
25 - 34 ans	1 210	69,1	1 324	71,0	2 534	70,1
35 - 44 ans	363	20,8	266	14,3	630	17,4
Total	1 750	100,0	1 865	100,0	3 615	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Parmi les hommes, 69,1 % des bénéficiaires sont dans la tranche d'âge 25-34 ans, suivis de la tranche d'âge 35-44 ans avec 20,8 % et 10,1 % dans la tranche 15-24 ans. De même chez les femmes, 71 % sont dans la tranche 25-34 ans. Par ailleurs, les femmes âgées de 15-24 ans viennent en deuxième position avec 14,7 % de leur effectif et les 35-44 ans représentent 14,3 %.

Sachant que la cible du projet concerne les jeunes scolarisés de 15-24 ans dans l'enseignement technique, secondaire et supérieur puis les jeunes non scolarisés, déscolarisés et scolarisés sans emploi (15-35 ans), on constate que les normes de sélection n'ont pas été totalement respectées.

Tableau 2 : Répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge et la cohorte

Groupe d'âge	Cohorte APEJ						Total	
	Cohorte 1		Cohorte 2		Cohorte 3		Effectif	%
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%		
15 - 24 ans	51	6,8	112	10,3	289	16,3	451	12,5
25 - 34 ans	506	67,5	837	77,0	1 191	67,0	2534	70,1
35 - 44 ans	193	25,7	138	12,7	298	16,8	630	17,4
Total	750	100,0	1 087	100,0	1 778	100,0	3 615	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Sur un total de 3 615 bénéficiaires, 2 534 sont dans la tranche d'âge 25-34 ans. Ils sont suivis de la tranche d'âge 35-44 ans avec un effectif de 630 bénéficiaires et de la tranche 15-24 ans avec 451 bénéficiaires.

Quelle que soit la cohorte, l'effectif de la tranche d'âge 25-34 ans est supérieur à celui des autres tranches. La proportion des bénéficiaires âgés de 35-44 ans est plus importante dans la première cohorte, comparativement aux autres cohortes. Quant aux bénéficiaires âgés de 25-34 ans, leur poids est plus important dans la deuxième cohorte. Ceux âgés de 15-24 ans sont plus représentés dans la cohorte3.

1.2. Situation matrimoniale du bénéficiaire

L'état matrimonial légal désigne la situation conjugale d'une personne au regard de la loi : célibataire, mariée, veuve, divorcée, union libre. Au recensement de la population, l'information collectée sur la situation conjugale mêle le statut matrimonial légal, pacs et vie en couple de fait (concubinage, union libre). Le statut matrimonial et le sexe des bénéficiaires sont donnés dans le tableau 3.

Tableau 3 : Répartition des bénéficiaires selon le statut matrimonial et le sexe

Situation matrimoniale	Homme		Femme		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Célibataire	554	31,7	390	20,9	944	26,1
Marié (e)	1 169	66,8	1 427	76,5	2 596	71,8
Divorcé (e)	20	1,2	19	1,0	39	1,1
Veuf (ve)	6	0,3	30	1,6	36	1,0
Total	1 750	100,0	1 865	100,0	3 615	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Environ 72 % des bénéficiaires sont mariés et 26,1 % sont des célibataires. Les divorcés et les veufs représentent 1 % chacun. La proportion de femmes mariées (76,5 %) est supérieure à la moyenne de l'ensemble (71,8 %). Par ailleurs, le poids des hommes célibataires (31,7 %) est supérieur à la moyenne (26,1 %).

Le mariage est une union conjugale contractuelle et/ou rituelle à durée illimitée, déterminée ou indéterminée, reconnue et encadrée par une institution juridique ou religieuse qui en détermine les modalités.

L'analyse selon le sexe montre qu'environ 77 % (1 427/1 865) des jeunes de sexe féminin sont mariés contre 20,9 % (390/1 865) de célibataires ; d'autre part, près de 69 % des jeunes de sexe masculin sont mariés contre 31,7 % de célibataires. En ce qui concerne les divorcés(es) et les veufs, ils représentent respectivement 1 %, 1,6 % pour les femmes et 1,2 %, 0,3 % pour les hommes.

Le tableau 4 donne la répartition des bénéficiaires selon le statut matrimonial et la cohorte.

Tableau 4 : Répartition des bénéficiaires selon le statut matrimonial et la cohorte

Situation matrimoniale	Cohorte 1		Cohorte 2		Cohorte 3		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Célibataire	184	24,5	280	25,8	480	27,0	944	26,1
Marié (e)	548	73,1	782	71,9	1266	71,2	2596	71,8
Divorcé (e)	5	0,7	14	1,3	20	1,1	39	1,1
Veuf (ve)	13	1,7	11	1,0	12	0,7	36	1,0
Total	750	100,0	1 087	100,0	1 778	100,0	3 615	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Sur les 3 615 bénéficiaires, 2 596 sont mariés, 944 sont célibataires, 39 bénéficiaires sont divorcés et 36 sont des veufs. Quel que soit le niveau de la cohorte, les mariés sont plus nombreux. Ils sont suivis des célibataires qui sont majoritairement des jeunes.

La proportion des mariés et celle des veufs sont plus importantes dans la première cohorte que dans l'ensemble. La part des célibataires est plus élevée dans la troisième cohorte que dans l'ensemble. Quant à la proportion des divorcés, elle est plus importante dans la deuxième cohorte.

1.3. Education et diplôme du bénéficiaire

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), en 1979, le niveau d'instruction d'une personne est celui qui correspond à la dernière année d'études accomplies ou au plus haut degré atteint ou suivi à son terme par cette personne dans le système d'enseignement ordinaire, d'éducation spéciale ou d'éducation d'adultes de son État d'origine ou d'un autre État.

Dans notre cas, nous allons considérer le niveau d'instruction comme la dernière classe achevée par le bénéficiaire. Le tableau 5 donne la répartition des bénéficiaires selon le niveau d'éducation et selon le sexe.

Tableau 5 : Répartition des bénéficiaires selon le niveau d'éducation et le sexe

Niveau d'instruction	Homme		Femme		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Aucun	206	11,8	278	14,9	485	13,4
Coranique/alphabétisé(e)	148	8,4	150	8,0	297	8,2
Fondamentale 1	260	14,8	359	19,3	619	17,1
Fondamentale 2	500	28,6	490	26,3	990	27,4
Secondaire général	185	10,6	135	7,2	320	8,8
Secondaire technique	352	20,1	401	21,5	753	20,8
Supérieur	99	5,7	52	2,8	151	4,2
Total	1 750	100,0	1 865	100,0	3 615	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Suivant le niveau d'éducation, 27,4 % des bénéficiaires ont le niveau fondamental 2, 20,8 % ont le niveau secondaire technique, 17,1 % sont du fondamental et 13,4 % n'ont aucun niveau d'éducation.

Les bénéficiaires du niveau supérieur représentent 4,2 % de l'effectif total alors que cette frange de la population n'était pas ciblée par le projet.

L'analyse par sexe révèle que parmi les hommes, 28,6 % des bénéficiaires ont le niveau fondamental 2, 20,1 % le niveau secondaire technique, 14,8 % le niveau fondamental 1 et 11,8 % n'ont aucun niveau. Le niveau secondaire général représente 10,6 % et le niveau supérieur, 5,7 % tous supérieurs à leur poids d'ensemble.

Chez les femmes, on constate la même tendance en termes de classement par niveau d'éducation. Par ailleurs, la situation s'inverse concernant le poids des femmes de niveaux secondaire général et supérieur. La répartition selon le niveau d'éducation et la cohorte est donnée dans le tableau 6.

Tableau 6 : Répartition des bénéficiaires selon le niveau d'éducation et la cohorte

Niveau d'instruction	Cohorte 1		Cohorte 2		Cohorte 3		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Aucun	69	9,2	112	10,3	304	17,1	485	13,4
Coranique/alphabétisé(e)	57	7,6	79	7,3	160	9,0	297	8,2
Fondamentale 1	127	16,9	154	14,2	339	19,1	619	17,1
Fondamentale 2	177	23,6	307	28,2	506	28,5	990	27,4
Secondaire général	85	11,3	102	9,4	133	7,5	320	8,9
Secondaire technique	201	26,8	270	24,8	281	15,8	753	20,8
Supérieur	34	4,5	62	5,7	55	3,1	151	4,2
Total	750	100,0	1 087	100,0	1 778	100,0	3 615	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

De façon générale, la majorité (66 %) des bénéficiaires a au plus le niveau d'éducation fondamental, soit 2 391 bénéficiaires. On note que 1073 ont le niveau secondaire dont 320 pour le niveau secondaire général et 753 de niveau secondaire technique. Au total, 151 bénéficiaires ont le niveau d'éducation supérieur même si l'idée du projet prévoyait les personnes faiblement scolarisées. On note également qu'un peu plus d'un bénéficiaire sur dix, n'a aucun niveau d'éducation formelle.

L'analyse par cohorte révèle que la part des bénéficiaires du niveau secondaire technique est la plus importante dans la première cohorte, tandis que dans la deuxième et la troisième cohorte, la proportion de niveau fondamental 2 domine.

Selon la cohorte, la proportion des bénéficiaires du niveau secondaire technique et secondaire général est plus importante dans la première cohorte que la moyenne. En outre, la part des bénéficiaires de niveau fondamental 2, secondaire technique et supérieur est plus significative dans la deuxième cohorte. Concernant la troisième cohorte, le poids des bénéficiaires n'ayant aucun niveau et ceux de niveau fondamental est plus important que la moyenne.

La répartition selon le diplôme et le sexe est donnée dans le tableau 7.

Tableau 7 : Répartition des bénéficiaires selon le diplôme obtenu et le sexe

Diplôme obtenu	Homme		Femme		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Aucun	481	27,5	586	31,4	1067	29,5
CEP	308	17,6	340	18,2	647	17,9
DEF	467	26,7	511	27,4	978	27,0
Bac	73	4,2	25	1,4	98	2,7
CAP	211	12,1	132	7,1	344	9,5
BT	114	6,5	219	11,8	333	9,2
DUT/DEUG	41	2,3	19	1,0	60	1,7
Licence/Master	55	3,2	33	1,7	88	2,4
Total	1 750	100	1 865	100,0	3 615	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Au regard de ce tableau, 29,5 % des bénéficiaires n'ont aucun diplôme, 27 % ont le DEF et 17,9 % ont le CEP. Les diplômés du DUT/DEUG et plus représentent environ 4 % de l'effectif total. Les diplômés de l'enseignement technique et professionnel occupent 18,7 % des bénéficiaires.

Suivant le sexe, pour les bénéficiaires hommes, la part des détenteurs du CEP, DEF et des non-diplômés est dominante. La même tendance est observée chez les bénéficiaires femmes.

En ce qui concerne l'enseignement technique et professionnel, chez les bénéficiaires hommes, la part des diplômés en CAP est plus importante que ceux du BT, tandis que chez les femmes, on observe une situation inverse.

Chez les hommes, la part des bénéficiaires diplômés du BAC, CAP, DUT/DEUG et Licence/Master est plus élevée que leur moyenne respective. Quant aux femmes, la proportion des diplômés de CEP, DEF, BT et des non-diplômés est légèrement supérieure à la moyenne de l'ensemble. La répartition selon le diplôme et la cohorte est donnée dans le tableau 8.

Tableau 8 : Répartition des bénéficiaires selon le diplôme obtenu et la cohorte

Diplôme obtenu	Cohorte 1		Cohorte 2		Cohorte 3		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Aucun	197	26,3	276	25,4	594	33,4	1067	29,5
CEP	101	13,5	183	16,8	363	20,4	647	17,9
DEF	219	29,2	284	26,1	475	26,7	978	27,1
Bac	15	2,0	30	2,8	53	3,0	98	2,7
CAP	91	12,1	135	12,4	118	6,6	344	9,5
BT	97	12,9	117	10,8	119	6,7	333	9,2
DUT/DEUG	10	1,3	38	3,5	12	0,7	60	1,7
Licence/Master	21	2,8	23	2,1	44	2,5	88	2,4
Total	750	100,0	1 087	100,0	1 778	100,0	3 615	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

L'analyse par cohorte montre que les diplômés du DEF viennent en tête dans la première et la deuxième cohorte avec des proportions respectives de 29,2 % et 26,1 %. Ils sont suivis par les non-diplômés dont 26,3 % pour la première cohorte et 25,4 % pour la deuxième cohorte. Par contre, la proportion des non-diplômés domine au niveau de la troisième cohorte avec 33,4 % suivis des diplômés du DEF (26,7 %). Selon la cohorte, on constate que le nombre a évolué de la cohorte 1 à la cohorte 3 de façon croissante. Cette même tendance reste inchangée quel que soit le type de diplôme à l'exception des diplômés de CAP et de DUT/DEUG où l'effectif de la troisième cohorte diminue comparativement à celui de la deuxième cohorte.

II. SITUATION PROFESSIONNELLE ANTERIEURE DU BENEFICIAIRE

Ce chapitre traite la situation professionnelle antérieure du bénéficiaire tout en se basant sur la situation du bénéficiaire vis-à-vis du marché du travail, du revenu mensuel et de l'acquisition des compétences dans ses expériences passées.

2.1. Situation antérieure sur le marché du travail

La situation professionnelle sur le marché du travail est décrite à travers les variables comme le chômage, la formation, l'indépendant, le salarié et l'aide familiale.

Tableau 9 : Répartition des bénéficiaires selon la situation sur le marché de travail et le sexe (%)

Situation professionnelle	Homme		Femme		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Chômage	949	54,2	982	52,6	1931	53,4
Formation	92	5,3	107	5,7	199	5,5
Indépendant	465	26,6	609	32,6	1074	29,7
Salarié	208	11,9	135	7,2	343	9,5
Aide familiale	36	2,0	33	1,8	68	1,9
Total	1 750	100,0	1 865	100,0	3 615	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

D'une manière générale, avant l'octroi des subventions, 53,4 % des bénéficiaires étaient en situation de chômage et 41,1 % étaient en emploi et 5,5 % en formation. Les bénéficiaires qui travaillaient pour leur propre compte représentent 29,7 %, les salariés 9,5 % et les aides familiales 1,9 %.

Quel que soit le sexe, la proportion des chômeurs et celle des indépendants dominant. Spécifiquement, le nombre de femmes travaillant à leur propre compte est plus élevé que celui des hommes de la même catégorie professionnelle (609 contre 465 hommes). Par contre, l'effectif des hommes salariés est nettement supérieur à celui des femmes salariées (208 contre 135 femmes).

La part des femmes indépendantes est supérieure à celle de la moyenne de l'ensemble. Par ailleurs, la part des hommes salariés et celle des chômeurs sont supérieures à leur moyenne respective.

On constate que la majorité des bénéficiaires était au chômage et environ 30 % étaient des indépendants avant l'octroi de la subvention. Cela pourrait s'expliquer par le fait qu'une majorité de ces individus voulaient avoir un emploi ou renforcer leur microentreprise.

La répartition des bénéficiaires selon la situation sur le marché et le groupe d'âge est donnée dans le tableau 10 qui suit.

Tableau 10 : Répartition des bénéficiaires selon la situation sur le marché de travail et le groupe d'âge (%)

Situation professionnelle	Groupe d'âge			Total
	15 - 24 ans	25 - 34 ans	35 - 44 ans	
Chômage	51,2	55,9	44,8	53,4
Formation	11,0	5,7	1,0	5,5
Indépendant	22,7	28,0	41,6	29,7
Salarié	13,7	8,2	11,7	9,5
Aide familiale	1,4	2,2	0,9	1,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

L'analyse de la situation professionnelle des bénéficiaires montre que la proportion des chômeurs est dominante quel que soit le groupe d'âge. En effet, 55,9 % des bénéficiaires de la tranche d'âge 25–34 ans étaient au chômage, 51,2 % pour la tranche d'âge 15-24 ans et 44,8 % la tranche 35-44 ans. Cette situation est suivie par celle des indépendants. La part des indépendants de la tranche d'âge 35-44 ans est nettement supérieure à celle de la moyenne de l'ensemble. La proportion des bénéficiaires en formation de la tranche d'âge 15–24 ans et celle des salariés sont nettement plus importantes que celle de la moyenne de l'ensemble. Seulement 1 % des bénéficiaires de la tranche d'âge 35-44 ans était en formation et 53,3 % travaillaient avec une rémunération dont 41,6 % étaient des indépendants.

Il ressort de ces analyses que dans les tranches d'âge, la part des indépendants en emploi s'accroît quand l'âge augmente. Par contre, celles des salariés et des aides familiales évoluent en dents de scie. Selon les résultats de l'EMOP 2017, plus l'âge augmente plus le taux d'emplois est élevé. Les résultats de cette enquête confirment ceux de l'EMOP 2017.

Le tableau 11 donne la répartition des bénéficiaires selon la situation sur le marché de travail et le niveau d'éducation.

Tableau 11 : Répartition des bénéficiaires selon la situation sur le marché de travail et le niveau d'éducation (%)

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Situation professionnelle	Niveau d'instruction							Total
	Aucun	Coranique/ alphabétisé	Fondamental 1	Fondamental 2	Secondaire général	Secondaire technique	Supérieur	
Chômage	65,0	46,1	60,1	48,3	49,1	51,3	56,0	53,4
Formation	3,9	4,2	4,6	5,9	4,4	5,6	15,8	5,5
Indépendant	20,0	39,9	29,1	31,1	37,1	29,5	19,6	29,7
Salarié	6,0	9,8	4,7	12,6	8,1	12,2	8,6	9,5
Aide familiale	5,0	0,0	1,5	2,1	1,3	1,3	0,0	1,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Quel que soit le niveau d'éducation des bénéficiaires, les chômeurs viennent en tête, suivis des indépendants. La proportion des indépendants du niveau coranique/alphabétisé et celle de niveaux fondamental 2 et secondaire général sont plus importantes que celle des moyennes de l'ensemble. En outre, la part des bénéficiaires en formation est nettement au-dessus quel que soit le niveau d'éducation. Parmi les salariés, la part des niveaux fondamental 2 et secondaire technique est supérieure à la moyenne de l'ensemble. La proportion des aides familiales est peu importante quel que soit le niveau d'éducation formelle.

Parmi les bénéficiaires n'ayant aucun niveau d'instruction, 65 % sont des chômeurs et 20 % des indépendants. Quant aux bénéficiaires du niveau coranique/alphabétisé, 46,1 % sont de chômeurs et 39,9 % d'indépendants. Les bénéficiaires du fondamental 1 sont constitués majoritairement de 60,1 % de chômeurs et de 29,1 % d'indépendants. Le tableau 11 montre aussi que le fondamental 2 regroupe 48,3 % de chômeurs et 31,1 % d'indépendants comme tendance majoritaire. Pour ceux qui ont le niveau secondaire général, 49,1 % sont des chômeurs et 37,1 % des indépendants.

2.2. Revenu mensuel moyen du bénéficiaire

Le revenu mensuel moyen se définit comme tout exercice moyennant une rémunération dans le mois d'un emploi salarié ou d'une activité salariée, indépendante, en espèces, en nature ou sous forme de services ou de prestation. Le tableau 12 donne la répartition des bénéficiaires selon le revenu mensuel et le sexe.

Tableau 12 : Répartition des bénéficiaires selon le revenu moyen mensuel et le sexe (%)

Revenu mensuel moyen (F CFA)	Homme	Femme	Total
Moins de 15 000	10,4	18,7	14,7
Entre 15 000 et 25 000	17,3	26,8	22,3
Entre 25 001 et 50 000	30,0	20,8	25,2
Entre 50 001 et 75 000	17,6	15,2	16,3
Entre 75 001 et 100 000	10,7	4,5	7,4
Entre 100 001 et 125 000	5,3	3,4	4,3
Entre 125 001 et 150 000	,9	1,9	1,4
Plus de 150 000	3,8	3,2	3,5
Aucune idée	4,0	5,5	4,8
Total	100,0	100,0	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

L'analyse du revenu mensuel moyen des bénéficiaires révèle que, plus d'un quart des bénéficiaires ont un revenu mensuel compris entre 25 001 et 50 000 F CFA ; 22,3 % affirment que leurs revenus se situent entre 15 000 et 25 000 F CFA ; 16,3 % ont un revenu compris entre 50 000 et 75 000 F CFA ; 14,7 % ont moins de 15 000 F CFA et 7,4 % de ces revenus varient entre 75 000 et 100 000 F CFA. Moins de 17 % des bénéficiaires gagnent en moyenne plus de 75 000 F CFA. En moyenne, 4,8 % des bénéficiaires n'ont aucune idée sur leur revenu dont 5,5 % pour les femmes et 4 % pour les hommes.

Parmi les hommes, 30 % des bénéficiaires ont un revenu mensuel moyen compris entre 25 000 et 50 000 F CFA et 17,6 % détiennent un revenu mensuel moyen compris entre 50 001 et 75 000 F CFA. Leur proportion dépasse la moyenne de l'ensemble. La proportion des hommes qui gagnent un revenu mensuel moyen compris entre 75 000 et 100 000 F CFA dépasse largement la moyenne de l'ensemble.

Sur l'ensemble des femmes, 26,8 % ont un revenu mensuel moyen compris entre 15 000 et 25 000 F CFA et 18,7 % gagnent moins de 15 000 F CFA en revenu moyen mensuel avec des proportions supérieures à leur moyenne respective.

La répartition des bénéficiaires selon le revenu moyen mensuel et le groupe d'âge est donnée dans le tableau 13.

Tableau 13 : Répartition des bénéficiaires selon le revenu moyen mensuel et le groupe d'âge (%)

Revenu mensuel moyen	Groupe d'âge			Total
	15 - 24 ans	25 - 34 ans	35 - 44 ans	
Moins de 15 000 F CFA	16,3	16,3	9,6	14,7
Entre 15 000 et 25 000 F CFA	17,0	26,7	13,1	22,3
Entre 25 001 et 50 000 F CFA	23,1	26,0	23,8	25,2
Entre 50 001 et 75 000 F CFA	17,5	13,8	22,7	16,3
Entre 75 001 et 100 000 F CFA	6,7	3,3	18,9	7,4
Entre 100 001 et 125 000 F CFA	6,7	3,7	5,0	4,3
Entre 125 001 et 150 000 F CFA	0,0	2,2	0,0	1,4
Plus de 150 000 F CFA	3,7	2,7	5,5	3,5
Aucune idée	8,9	5,3	1,4	4,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Quel que soit le groupe d'âge, la proportion des bénéficiaires ayant un revenu moyen mensuel compris entre 25 001 et 50 000 F CFA domine excepté celle de la tranche d'âge de 25-34 ans dont 26,7 % ont un revenu moyen mensuel compris entre 15 000 et 25 000 F CFA, qui est supérieur à sa moyenne d'ensemble. La part des bénéficiaires de la tranche d'âge 35-44ans gagnant un revenu moyen mensuel compris entre 75 001 et 100 000 F CFA dépasse largement sa moyenne d'ensemble. Les bénéficiaires ayant un revenu moyen mensuel compris entre 125 001 et 150 000 F CFA sont tous âgés de 25-34 ans. La part des bénéficiaires qui n'ont aucune idée de leur revenu moyen mensuel de la tranche d'âge 15-24 ans est largement au-delà de sa moyenne d'ensemble.

La répartition des bénéficiaires selon le revenu moyen mensuel et le niveau d'éducation est donnée dans le tableau 14.

Tableau 14 : Répartition des bénéficiaires selon le revenu moyen mensuel et le niveau d'éducation (%)

Revenu mensuel moyen (F CFA)	Niveau d'instruction							Total
	Aucun	Coranique/ alphabétisé	Fondamental 1	Fondamental 2	Secondaire général	Secondaire technique	Supérieur	
Moins de 15 000	19,3	16,0	16,1	17,1	10,9	11,9	0,0	14,7
Entre 15 000 et 25 000	20,1	33,8	21,6	26,0	21,5	16,6	0,0	22,3
Entre 25 001 et 50 000	37,3	14,9	31,1	20,0	29,6	28,6	7,8	25,2
Entre 50 001 et 75 000	12,2	8,9	10,7	16,9	22,4	18,5	39,4	16,3
Entre 75 001 et 100 000	6,0	5,4	3,2	7,5	0,0	13,2	21,8	7,4
Entre 100 001 et 125 000	5,1	9,0	6,0	2,6	4,2	3,8	0,0	4,3
Entre 125 001 et 150 000	0,0	0,0	3,7	0,0	4,1	0,0	15,2	1,4
Plus de 150 000	0,0	8,9	2,5	5,6	0,0	0,0	15,8	3,5
Aucune idée	0,0	3,1	5,2	4,3	7,3	7,5	0,0	4,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

La part des bénéficiaires de niveaux coranique/alphabétisé, fondamental 2 ayant un revenu moyen mensuel d'au plus 25 000 F CFA dépasse leur moyenne respective.

Parmi les bénéficiaires qui ont un revenu moyen mensuel compris entre 25 001 et 50 000 F CFA, la proportion des bénéficiaires ayant un niveau d'instruction du fondamental 1, du secondaire général, du secondaire technique et ceux qui n'ont aucun niveau sont au-dessus de leur moyenne respective. La part des bénéficiaires de niveau supérieur gagnant un revenu moyen mensuel compris entre 100 001 et 150 000 F CFA dépasse largement la moyenne de l'ensemble.

Les bénéficiaires qui n'ont aucune idée sur leur revenu sont majoritaires dans les niveaux secondaires généraux et techniques. Le tableau 15 donne la répartition des bénéficiaires selon le revenu mensuel et le diplôme.

Tableau 15 : Répartition des bénéficiaires selon le revenu moyen mensuel et le niveau de diplôme (%)

Revenu mensuel moyen	Diplôme obtenu								Total
	Aucun	CEP	DEF	Bac	CAP	BT	DUT/ DEUG	Licence /Master	
Moins de 15 000 F CFA	17,1	18,0	14,9	0,0	9,9	15,5	0,0	0,0	14,7
Entre 15 000 et 25 000 F CFA	27,8	20,0	22,8	56,6	13,1	29,0	0,0	0,0	22,3
Entre 25 001 et 50 000 F CFA	26,9	23,6	22,4	29,3	27,2	41,9	20,5	0,0	25,2
Entre 50 001 et 75 000 F CFA	12,6	11,9	18,8	0,0	22,9	8,0	39,8	44,6	16,3
Entre 75 001 et 100 000 F CFA	4,6	7,9	6,1	14,1	15,4	0,0	0,0	26,4	7,4
Entre 100 001 et 125 000 F CFA	5,8	8,6	1,3	0,0	3,8	5,5	0,0	0,0	4,3
Entre 125 001 et 150 000 F CFA	0,0	2,8	1,3	0,0	0,0	0,0	39,8	0,0	1,4
Plus de 150 000 F CFA	3,9	1,9	5,2	0,0	0,0	0,0	0,0	29,1	3,5
Aucune idée	1,4	5,4	7,2	0,0	7,7	0,0	0,0	0,0	4,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

La proportion des bénéficiaires du niveau DEF, BT et ceux qui n'ont aucun diplôme ayant un revenu moyen mensuel d'au plus 25 000 F CFA dépasse la moyenne de leur ensemble. La part des

bénéficiaires des niveaux BAC, BT, CAP et ceux qui n'ont aucun diplôme ayant un revenu moyen mensuel compris 25 001 et 50 000 F CFA est au-dessus de la moyenne de leur ensemble. En outre, la proportion des bénéficiaires des niveaux DEF, CAP, DUT/DEUG et de la Licence/ Master détenant un revenu mensuel moyen compris entre 50 001 et 75 000 F CFA dépasse la moyenne de leur ensemble. Aucun diplômé de Bac, DUT/ DEUG et de la Licence/ Master n'a un revenu moyen mensuel inférieur à 15 000 F CFA. Parmi les diplômés de DUT/ DEUG, 64,4 % ont des revenus se trouvant dans les intervalles 25 001 et 50 000 F CFA et 50 001 et 75 000 F CFA et 39,8 % ont un revenu compris entre 125 001 et 150 000 F CFA. Ces deux dernières tranches ont un poids supérieur à leur moyenne d'ensemble. Concernant les diplômés de la licence et plus, 44,6 % ont un revenu mensuel moyen compris entre 50 001 et 75 000 F CFA, 26,4 % ont un revenu moyen mensuel compris entre 75 001 et 100 000 F CFA et enfin, 29,1 % ont plus de 150 000 F CFA ; ils dépassent tous de loin leur moyenne de l'ensemble.

2.3. Acquisition des compétences

A travers l'expérience professionnelle précédente des bénéficiaires (tableau 16), 43,8 % avaient acquis des compétences dans la même activité, 36,9 % n'avaient aucune expérience et 19,3 % l'avaient dans une autre activité totalement différente de celle du projet.

Tableau 16 : Répartition des bénéficiaires selon les compétences acquises et le sexe (%)

Expériences précédentes	Homme		Femme		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Même activité	752	43,0	832	44,6	1584	43,8
Activité différente	357	20,4	340	18,3	698	19,3
Sans expérience	641	36,6	693	37,2	1334	36,9
Total	1 750	100,0	1 865	100,0	3 615	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

L'analyse par sexe montre que parmi les femmes bénéficiaires, 44,6 % avaient acquis des compétences dans la même activité, 37,2 % n'avaient aucune expérience et 18,3 % l'avaient dans une activité différente. La même tendance se dégage chez les hommes bénéficiaires avec respectivement 43 %, 36,6 % et 20,4 %. Quel que soit le sexe du bénéficiaire, les femmes ont acquis des compétences dans la même activité plus que les hommes, de même que pour les bénéficiaires non-expérimentés. La situation s'inverse pour les bénéficiaires ayant une expérience dans une activité différente, soit 20 % des hommes contre 18,3 % des femmes.

En analysant l'expérience professionnelle précédente par groupe d'âge (tableau 17), 46,7 % des bénéficiaires du groupe d'âge 35 - 44 ans avaient acquis des compétences dans la même activité, 27,6 % n'avaient aucune expérience et 25,7 % de la même tranche d'âge, l'avaient dans une autre activité différente de celle du projet. Quel que soit le type d'expériences, la proportion des bénéficiaires de la tranche d'âge 35 - 44 ans est plus élevée que celle de la moyenne. Quant aux bénéficiaires de la tranche 25 - 34 ans, la part des bénéficiaires expérimentés dans la même activité et celles qui n'ont aucune expérience dépassent leur moyenne d'ensemble. Concernant les jeunes de moins de 25 ans, les non-expérimentés dominent. On en conclut que quel que soit le groupe d'âge, environ six bénéficiaires sur dix avaient déjà acquis une expérience professionnelle dans leur activité

professionnelle antérieure.

Tableau 17 : Répartition des bénéficiaires selon les compétences acquises et le groupe d'âge (%)

Expériences précédentes	Groupe d'âge			Total
	15 - 24 ans	25 - 34 ans	35 - 44 ans	
Même activité	37,3	44,3	46,7	43,8
Activité différente	20,2	17,5	25,7	19,3
Sans expérience	42,5	38,2	27,6	36,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Le tableau 18 relatif aux compétences et au niveau d'éducation montre que les parts des bénéficiaires de niveau d'instruction secondaire technique, coranique/alphabétisé et secondaire général ayant acquis des expériences dans la même activité, sont au-dessus de leur moyenne d'ensemble. La proportion de ceux qui ont acquis des compétences dans une activité différente est plus élevée parmi les bénéficiaires de niveau secondaire et plus et les coranique/alphabétisé. Les non expérimentés sont beaucoup plus représentés parmi les bénéficiaires du niveau supérieur et ceux n'ayant aucun niveau d'instruction. Environ deux tiers des bénéficiaires de niveaux, coranique/alphabétisé, secondaire technique, secondaire général et fondamentale 2 ont acquis une expérience soit dans la même activité soit dans une activité différente. Près de la moitié (49,8 %) des bénéficiaires non instruits n'ont aucune expérience.

Tableau 18 : Répartition des bénéficiaires selon les compétences acquises et le niveau d'éducation d'âge (%)

Expériences précédentes	Niveau d'instruction							Total
	Aucun	Coranique/ alphabétisé	Fondamentale 1	Fondamentale 2	Secondaire général	Secondaire technique	Supérieur	
Même activité	39,4	47,9	43,0	44,3	45,5	48,2	24,3	43,8
Activité différente	10,8	24,7	15,8	20,0	23,4	21,0	28,8	19,3
Sans expérience	49,8	27,4	41,2	35,7	31,1	30,8	46,9	36,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

III. SITUATION DES MICROENTREPRISES AU MOMENT DE LA COLLECTE

3.1. Répartition géographique des microentreprises

Le tableau 19 illustre la répartition des bénéficiaires selon la région et le sexe.

Les bénéficiaires sont inégalement répartis entre les régions. Ainsi, 16,6 % des bénéficiaires résident dans la région de Gao, 15,4 % à Ségou et 14,2 % à Bamako. La région de Kidal occupe le bas du classement avec 4,4 % alors que la population de la région représente 0,5 % de la population totale.

Tableau 19 : Répartition des bénéficiaires selon la région et le sexe (%)

Région	Homme		Femme		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Kayes	169	9,6	236	12,7	405	11,2
Koulikoro	221	12,6	168	9,0	389	10,8
Sikasso	150	8,6	164	8,8	314	8,7
Ségou	179	10,2	376	20,2	555	15,4
Mopti	191	10,9	213	11,4	404	11,2
Tombouctou	127	7,3	149	8,0	276	7,6
Gao	373	21,3	227	12,2	600	16,6
Kidal	95	5,4	65	3,5	160	4,4
Bamako	245	14,0	267	14,3	512	14,2
Total	1 750	48,4	1 865	51,6	3 615	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Selon le sexe du bénéficiaire, les femmes dépassent légèrement les hommes (1 865 femmes contre 1 750 hommes). La forte concentration des bénéficiaires dans la région de Gao est due au poids des hommes dans cette région (21,3 % contre 12,2 % pour les femmes). Par contre, la concentration des bénéficiaires dans la région de Ségou est plus favorable aux femmes avec 20,2 % contre 10,2 % pour les hommes. Dans le District de Bamako et la région de Sikasso, le poids des hommes est presque identique à celui des femmes.

3.2. Secteur d'activités

Le secteur d'activités est l'ensemble des entreprises ayant la même activité principale. Cette partie retrace l'ensemble des bénéficiaires selon le secteur d'activités et le sexe (tableau 20). Cette classification est différente de celle de NAEMA (Nomenclature d'Activité des Etats Membres d'AFRISTAT). Dans cette étude, le secteur d'activités agroalimentaire domine avec 77,2 %.

Tableau 20 : Répartition des bénéficiaires selon le secteur d'activités et le sexe (%)

Secteur d'activités	Homme		Femme		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Agroalimentaire	1 318	75,3	1 473	79,0	2 791	77,2
Artisanat	290	16,6	255	13,7	545	15,1
BTP	78	4,5	0	0,0	78	2,2
Commerce	64	3,7	137	7,3	201	5,6
Total	1 750	100,0	1 865	100,0	3 615	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Après l'agroalimentaire, 15,1 % des bénéficiaires exercent leur activité dans le secteur de l'artisanat. Les secteurs du BTP et du commerce sont faiblement convoités avec respectivement 5,6 % et 2,2 %.

Selon le sexe, aucune femme n'est représentée dans le secteur du BTP. Contrairement à ce dernier, le secteur du commerce est en faveur des femmes. La proportion des femmes dans les secteurs agroalimentaires et du commerce est plus importante que la moyenne. On remarque la situation inverse pour les hommes dans le secteur de l'artisanat.

Quel que soit le sexe, les bénéficiaires du secteur agroalimentaire sont beaucoup plus représentés, comparativement aux autres secteurs.

Le tableau 21 montre la répartition des bénéficiaires selon le secteur d'activité et la région.

Tableau 21 : Répartition des bénéficiaires selon le secteur d'activités et la région (%)

Région	Secteur d'activités				
	Agroalimentaire	Artisanat	BTP	Commerce	Total
Kayes	91,2	4,8	0,0	4,0	100,0
Koulikoro	70,0	11,7	3,4	14,9	100,0
Sikasso	71,4	21,9	4,6	2,2	100,0
Ségou	84,5	10,6	2,5	2,4	100,0
Mopti	74,9	22,6	0,8	1,7	100,0
Tombouctou	77,7	17,6	2,4	2,3	100,0
Gao	79,5	13,6	1,6	5,3	100,0
Kidal	66,3	12,0	1,8	19,8	100,0
Bamako	69,6	21,7	2,8	5,9	100,0
Total	77,2	15,1	2,2	5,6	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Plus de neuf bénéficiaires sur dix de la région de Kayes travaillent dans l'agroalimentaire. De même, les régions de Ségou et de Gao ont des proportions plus importantes que la moyenne d'ensemble avec respectivement 84,5 % et 79,5 %. La proportion minimale de ce secteur est enregistrée dans la région de Kidal avec 66,3 %.

Le deuxième secteur dominant qui est celui de l'artisanat se remarque plus dans les régions de Mopti, Sikasso et Tombouctou avec respectivement 22,6 %, 21,9 % et 17,6 %. Le District de Bamako a un poids plus important que la moyenne d'ensemble. La région de Kayes est au bas du classement dans

ce secteur avec une proportion de 4,8 %. Pour le secteur du commerce, la région de Kidal arrive très loin devant avec 19,8 % pour une moyenne de 5,6 %, suivie de la région de Koulikoro avec 14,9 % et la région de Mopti ferme la marche avec 1,7 %. Le secteur d'activités BTP est plus pratiqué dans la région de Sikasso par les bénéficiaires avec une proportion de 4,6 % pour une moyenne de 2,2 %, suivi de la région de Koulikoro avec 3,4 %. La région de Kayes se fait remarquer par une absence totale de bénéficiaires dans ce secteur.

La répartition des bénéficiaires selon le secteur d'activité et la cohorte est donnée dans le tableau 22.

Tableau 22 : Répartition des bénéficiaires selon le secteur d'activités et la cohorte (%)

Cohorte APEJ	Secteur d'activités				Total
	Agroalimentaire	Artisanat	BTP	Commerce	
Cohorte 1	66,5	22,0	2,7	8,8	100,0
Cohorte 2	79,8	13,1	3,0	4,1	100,0
Cohorte 3	80,1	13,4	1,4	5,1	100,0
Total	77,2	15,1	2,2	5,6	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Quel que soit le niveau de cohorte, on voit clairement que le secteur agroalimentaire dépasse les autres avec une proportion moyenne de 77,2 %.

La tendance par cohorte aussi place le secteur agroalimentaire en tête. Cette tendance s'accroît dans la troisième cohorte (80,1 %) et dans la deuxième cohorte (79,8 %) qui sont toutes supérieures à la moyenne d'ensemble. Dans toutes les cohortes, le secteur artisanal arrive en deuxième position et le secteur du BTP clôture le classement. Cette impasse des BTP se remarque plus dans la troisième cohorte avec 1,4 %. La part des bénéficiaires du secteur commercial est plus importante dans la première cohorte et supérieure à sa moyenne d'ensemble. Le tableau 23 donne la répartition selon le secteur d'activité et le groupe d'âge.

Tableau 23 : Répartition des bénéficiaires selon le secteur d'activités et le groupe d'âge (%)

Secteur d'activités	Groupe d'âge			Total
	15 - 24 ans	25 - 34 ans	35 - 44 ans	
Agroalimentaire	76,8	77,3	77	77,2
Artisanat	15,6	14,9	15,4	15,1
BTP	2	2,3	1,8	2,2
Commerce	5,6	5,5	5,7	5,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Ce tableau met en exergue la répartition des bénéficiaires en trois groupes d'âge et par secteur d'activités. Le résultat affiche une suprématie du secteur agroalimentaire pour tous les groupes d'âge avec un pourcentage de 77 %. Le secteur artisanal arrive en seconde position avec une proportion qui varie de 15 à 16 %. Pour tous les groupes d'âge, le secteur du commerce est en troisième position avec un pourcentage de 6 % environ et le secteur du BTP ferme la marche avec une proportion maximale de 2,3 %.

Dans le secteur agroalimentaire, le groupe d'âge 25-34 ans est légèrement plus représenté, suivi du

groupe 35-44 ans. Les plus jeunes s'intéressent un peu moins à l'agroalimentaire, comparativement aux autres groupes d'âge. Par contre, dans le secteur artisanal, les plus jeunes c'est-à-dire le groupe d'âge 15-24 ans sont les plus nombreux. Au regard du secteur de commerce, on constate que les plus âgés des bénéficiaires (35-44 ans) pratiquent plus l'activité mais ils s'intéressent moins au BTP. Quel que soit le groupe d'âge, les tendances sont presque identiques et elles sont proches des moyennes d'ensemble.

La répartition des bénéficiaires selon le secteur d'activité et le niveau d'éducation est donnée dans le tableau 24 qui suit.

Tableau 24 : Répartition des bénéficiaires selon le secteur d'activités et le niveau d'éducation d'âge (%)

Secteur d'activités	Niveau d'instruction							Total
	Aucun	Coranique/ alphabétisé	Fondamental 1	Fondamental 2	Secondaire général	Secondaire technique	Supérieur	
Agroalimentaire	78,4	65,5	72,5	81,2	81,2	75,4	90,0	77,2
Artisanat	14,5	27,6	22,6	11,7	13,2	11,0	7,8	15,1
BTP	1,4	0,0	1,4	1,6	0,0	6,2	0,0	2,2
Commerce	5,7	6,9	3,5	5,4	5,6	7,4	2,2	5,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

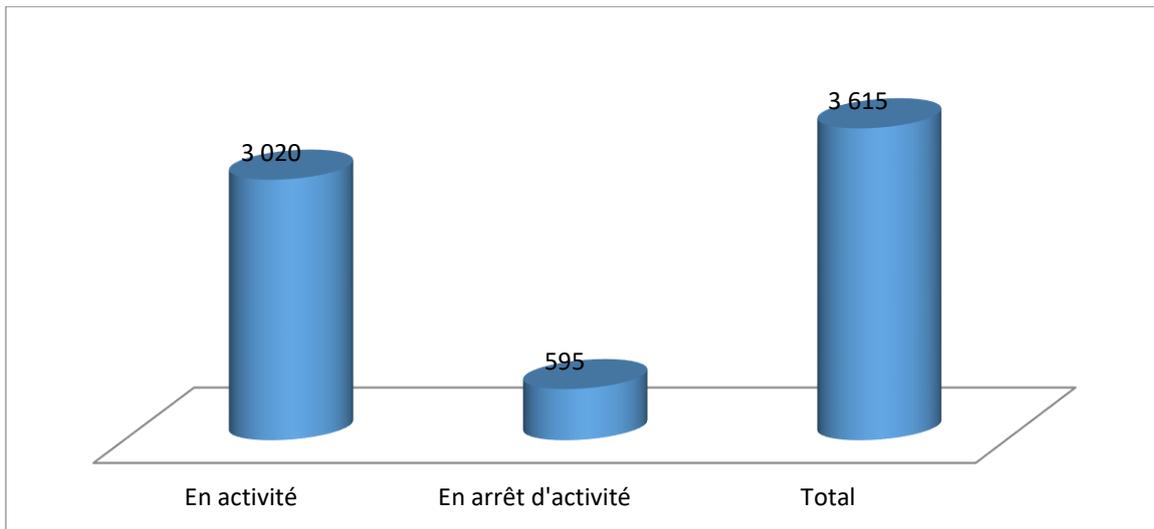
Dans le secteur agroalimentaire, la proportion du niveau supérieur domine avec 90 % pour une moyenne de 77,2 %, suivi des niveaux secondaire général et fondamental avec une proportion de 81,2 % chacun. Ceux du coranique/alphabétisé ont la plus petite proportion (65,5 %) inférieure à la moyenne d'ensemble du secteur.

Le secteur artisanal est plus occupé par ceux du coranique/alphabétisé avec une proportion de 27,6 % pour une moyenne de 15,1 % suivi de ceux du fondamental 22,6 %. Ceux du supérieur sont les moins représentés de ce secteur avec seulement une proportion de 7,8 %.

Au regard du secteur de commerce, on constate une nette domination des bénéficiaires du secondaire technique et ceux du coranique/alphabétisé avec des proportions respectives de 7,4 % et 6,9 % pour une moyenne de 5,6 %. La proportion des bénéficiaires de niveau supérieur est faible dans le secteur du commerce et inexistant dans le secteur du BTP ; certains niveaux d'instructions n'existent pas également dans le secteur des BTP ; il s'agit du niveau secondaire général et celui du coranique/alphabétisé. Par contre, ceux du niveau secondaire technique dominent nettement dans ce secteur avec une proportion de 6,2 % pour une moyenne de 2,2 %.

3.3. Microentreprises en activité versus arrêt

Les microentreprises en activité ou en arrêt sont données dans le graphique 1.



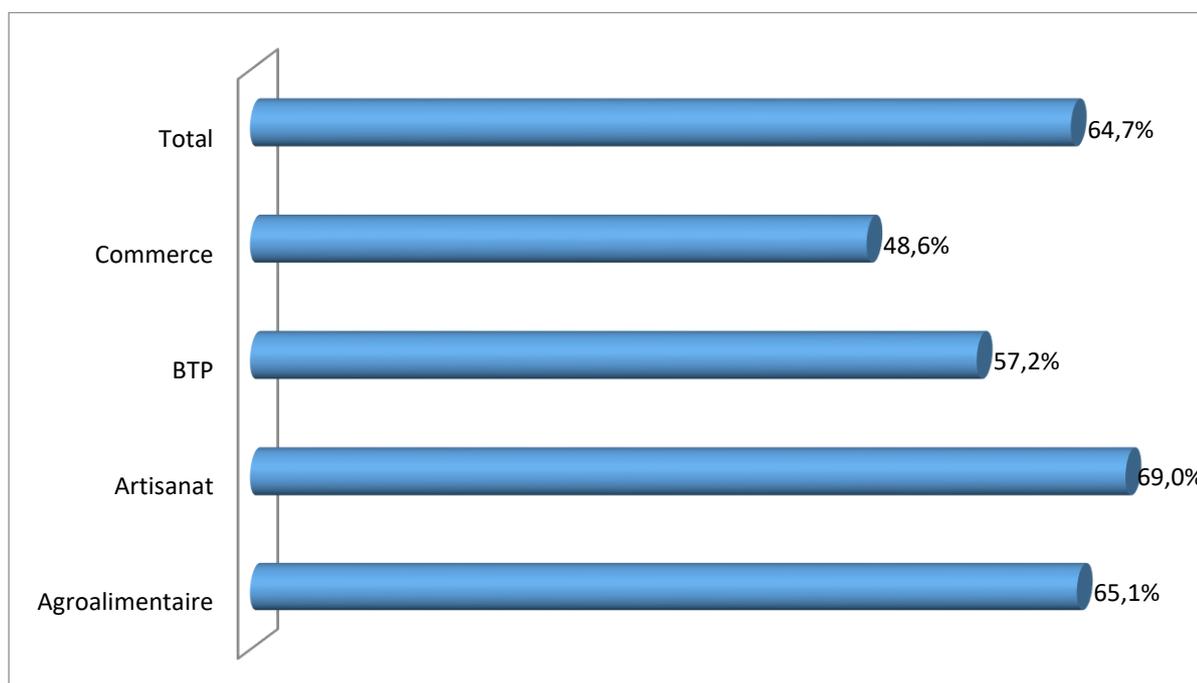
Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Graphique 1 : Répartition des microentreprises en activité ou en arrêt

Sur un effectif total de 3615 bénéficiaires qui ont reçu la subvention du PROCEJ, 3 020 étaient en activité au moment de l'enquête, soit 83,5 % de l'effectif total. Les microentreprises des 595 bénéficiaires ne fonctionnent pas au passage des agents de collecte. Ces arrêts sont soit momentanés soit définitifs, liés à plusieurs facteurs (climatique, conjoncturel, social, etc.).

3.4. Emplois créés par les microentreprises en activité

Dans l'ensemble, 64,7 % des microentreprises fonctionnelles ont créé de nouveaux emplois (graphique 2).



Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Graphique 2 : Proportion des microentreprises ayant créé de nouveaux emplois selon le secteur d'activités économique

La proportion des microentreprises créant de nouveaux emplois est plus importante dans les secteurs de l'artisanat et de l'agroalimentaire avec respectivement 69 % et 65,1 %. De même, plus de la moitié (57,2 %) des microentreprises du secteur BTP ont recruté du personnel. Par contre, moins de la moitié des microentreprises du secteur commerce ont créé de nouveaux emplois. Cela est dû certainement au fait que ce secteur n'a pas besoin d'assez de main d'œuvre qualifiée pour exécuter l'activité et dans la plupart des cas, les microentreprises de ce secteur sont appuyées par les aides familiales. L'auto-emploi est quasiment dominant dans les microentreprises du secteur du commerce.

Tableau 25 : Répartition des emplois créés par les microentreprises selon le secteur d'activités économique

Secteur d'activités	Nouveaux emplois	Salarié	Temporaire	Homme	Femme	Total
Agroalimentaire	2 981	2 128	3 160	3 348	1 939	5 288
Artisanat	898	617	718	920	416	1 335
BTP	78	112	155	250	17	267
Commerce	145	101	155	143	112	255
Total	4 101	2 957	4 188	4 661	2 484	7 145

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Tout comme le poids de l'agroalimentaire dans le secteur, on constate que l'effectif des emplois est plus important dans ce secteur qui a créé beaucoup plus de nouveaux emplois. En effet, Sur un effectif total de 7 145 employés, 5 288 travaillent dans le secteur agroalimentaire, soit un taux de 74 % de

l'effectif total des emplois. Le secteur agroalimentaire a créé 2 981 nouveaux emplois. Pour un effectif total de 5 288 employés travaillant dans ce secteur, 3 348 sont des hommes et 1 939 des femmes. Les salariés permanents sont au nombre de 2 128 et les temporaires 3 160 personnes.

Le secteur artisanal est en deuxième position avec 1 335 emplois créés, soit à peu près 19 % des emplois dont 898 nouveaux emplois. Selon le sexe, le nombre d'employés masculins reste dominant. Le nombre de salariés dans ce secteur est inférieur à celui des temporaires.

L'effectif total des emplois du secteur BTP étant 267, nous constatons que 112 sont des salariés permanents et 155 des salariés temporaires. Bien vrai qu'il n'existe pas de femmes bénéficiaires dans le secteur du BTP, néanmoins nous constatons la présence de 17 femmes employées dans ce secteur. Ce secteur a créé 78 nouveaux emplois.

Le secteur du commerce arrive en dernière position avec 255 emplois créés, soit près de 4 %. Sur ce nombre d'emplois créés par le secteur du commerce, 101 sont des salariés permanents et 155 des temporaires. Les hommes restent dominants avec 143 emplois contre 112 pour les femmes. Ce secteur a créé 145 nouveaux emplois.

Dans tous les secteurs d'activité, l'emploi des hommes domine celui des femmes et le nombre de salariés est toujours inférieur à celui des temporaires.

3.5. Situation socio-économique des microentreprises en activité

Cette partie traite le revenu moyen mensuel des bénéficiaires selon le secteur d'activités, le sexe, la cohorte, la tranche d'âge et le niveau d'éducation.

3.5.1. Revenu moyen annuel

Le tableau 26 illustre le revenu moyen mensuel des bénéficiaires selon le secteur d'activités et le sexe.

Tableau 26 : Revenu moyen annuel (en franc CFA) selon le secteur d'activités et le sexe

Secteur d'activités	Homme	Femme	Total
Agroalimentaire	660 017	459 212	554 515
Artisanat	707 456	550 896	631 088
BTP	558 266		558 266
Commerce	707 596	524 299	573 061
Total	664 062	477 404	567 399

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Le revenu annuel moyen des bénéficiaires en activité est de 567 399 F CFA, inégalement réparti entre les hommes et les femmes. Ainsi, le revenu mensuel moyen des hommes est de 664 062 F CFA et celui des femmes 477 404 F CFA.

L'analyse par secteur montre que les bénéficiaires travaillant dans le secteur de l'artisanat et celui du commerce ont un revenu moyen annuel supérieur à la moyenne de l'ensemble avec respectivement

631 088 F CFA et 573 061 F CFA. Même si la proportion des bénéficiaires de l'agroalimentaire est la plus importante (tableau 21), on constate que leur revenu moyen annuel est inférieur à la moyenne de l'ensemble. Les employés du BTP ont également un revenu moyen annuel en deçà du revenu moyen annuel.

Quel que soit le secteur d'activités, le revenu moyen annuel des hommes est supérieur à celui des femmes. Le revenu moyen annuel selon le sexe et la cohorte est donné dans le tableau 27.

Tableau 27 : Revenu moyen annuel (en franc CFA) selon le sexe et la cohorte

Sexe	Cohorte APEJ			Total
	Cohorte 1	Cohorte 2	Cohorte 3	
Homme	743 480	498 426	736 179	664 062
Femme	566 918	473 223	450 298	477 404
Total	661 521	486 359	575 842	567 399

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Le revenu annuel moyen de la première cohorte est de 661 521 F CFA, supérieur au revenu des autres cohortes. Le faible niveau de revenu est constaté dans la deuxième cohorte avec 486 359 F CFA, inférieur au revenu moyen annuel. La même tendance est observée chez les hommes. En effet, le revenu moyen annuel des hommes de la première cohorte est de 743 480 F CFA, celui de la deuxième cohorte 498 426 F CFA. Comparativement au revenu moyen annuel de la deuxième cohorte, celui de la troisième cohorte a beaucoup augmenté sans atteindre le niveau de la première cohorte. Le revenu moyen annuel des femmes diminue de la 1ère à la 3ème cohorte. Il est passé de 566 918 F CFA pour la première cohorte à 473 223 F CFA la deuxième cohorte et enfin à 450 298 F CFA pour la troisième cohorte.

Le revenu annuel moyen des bénéficiaires s'accroît au fur et à mesure que l'âge augmente (tableau 28). Ainsi, le revenu moyen annuel des bénéficiaires de la tranche d'âge 15-24 ans est de 469 078 F CFA, celui de la tranche 25-34 ans 566 727 F CFA et enfin, pour ceux de 35-44 ans il est 644 188 F CFA. Seul ce dernier a un revenu moyen annuel supérieur à la moyenne d'ensemble.

Tableau 28 : Revenu moyen annuel selon la tranche d'âge et la cohorte (en milliers de Franc CFA)

Groupe d'âge	Cohorte APEJ			Total
	Cohorte 1	Cohorte 2	Cohorte 3	
15 - 24 ans	669 107	618 513	387 566	469 078
25 - 34 ans	685 629	468 513	583 162	566 727
35 - 44 ans	589 124	504 174	735 188	644 188
Total	661 521	486 359	575 842	567 399

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Par analogie, au revenu moyen mensuel des femmes par cohorte, on constate que le revenu moyen annuel des jeunes de moins de 25 ans décroît de la 1ère à la 3ème cohorte. Dans cette tranche d'âge, le revenu moyen annuel de la troisième cohorte est très faible (387 566 F CFA), comparativement à la moyenne d'ensemble de la cohorte. Concernant les autres tranches d'âge, on constate que le revenu moyen annuel diminue entre la première et la deuxième cohorte et puis s'accroît pour la troisième cohorte. Le revenu annuel moyen des bénéficiaires de la tranche d'âge 35-44 ans est plus élevé que

celui des deux premières cohortes.

En analysant le revenu annuel moyen par niveau d'éducation (tableau 29), les bénéficiaires ayant le niveau secondaire technique et celui du supérieur ont un revenu moyen annuel nettement au-dessus de la moyenne d'ensemble. Les bénéficiaires du niveau fondamental 2 possèdent un revenu moyen annuel légèrement supérieur au revenu annuel moyen. Pour les bénéficiaires de la première cohorte, ceux qui ont les niveaux supérieur et secondaire technique ont un revenu largement au-delà du revenu moyen annuel de la même cohorte. Il s'agit de 1 050 929 F CFA pour le supérieur et 937 197 F CFA pour le secondaire technique. Le plus faible revenu se trouve chez les bénéficiaires de niveau coranique/alphabétisé. Les bénéficiaires non instruits de la deuxième cohorte et ceux du secondaire ont un revenu moyen annuel supérieur au revenu annuel moyen de la même cohorte. Quant à la troisième cohorte, les bénéficiaires de niveau d'instruction secondaire technique, fondamental 2, supérieur et coranique/alphabétisé ont un revenu annuel moyen supérieur à celui de la même cohorte.

Tableau 29 : Revenu moyen annuel (en franc CFA) selon le niveau d'éducation et la cohorte

Niveau d'instruction	Cohorte APEJ			Total
	Cohorte 1	Cohorte 2	Cohorte 3	
Aucun	467 026	619 087	503 026	525 357
Coranique/alphabétisé(e)	347 170	305 284	592 215	468 292
Fondamentale 1	549 651	452 823	549 473	524 224
Fondamentale 2	646 101	405 448	633 964	572 131
Secondaire général	444 772	553 551	309 835	430 189
Secondaire technique	937 197	565 805	690 103	718 445
Supérieur	1 050 929	429 684	606 884	619 425
Total	661 521	486 359	575 842	567 399

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

3.5.2. Performance des microentreprises

De façon générale, une entreprise performante doit être à la fois efficace et efficiente. Elle est efficace lorsqu'elle atteint les objectifs qu'elle s'est fixés. Elle est efficiente lorsqu'elle minimise les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés.

Dans cette enquête, la performance est déterminée à partir de trois variables : la croissance (désigne la variation positive de la production de biens et de services dans une économie sur une période donnée, généralement une période longue), la stagnation (c'est une période de faible croissance économique) et la régression (une diminution du niveau de production).

Les résultats de cette étude montrent que l'activité de 78,7 % des microentreprises croît, celle de 14,9 % reste stationnaire et celle 6,4 % est en régression.

Tableau 30 : Répartition des entreprises en activité selon leur croissance par cohorte

Microentreprise a connu	Cohorte APEJ							
	Cohorte 1		Cohorte 2		Cohorte 3		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Croissance	480	79,0	672	77,6	1225	79,2	2378	78,7
Stagnation	81	13,3	137	15,8	233	15,0	450	14,9
Régression	46	7,7	58	6,6	88	5,7	192	6,4
Total	607	100,0	867	100,0	1546	100,0	3020	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

La troisième et les premières cohortes sont plus performantes que la deuxième car leur proportion dépasse le poids de l'ensemble. La proportion des microentreprises en stagnation est plus élevée pour la deuxième cohorte, comparativement au poids d'ensemble. La part des microentreprises en régression est plus élevée dans la première cohorte, contrairement aux autres cohortes.

L'analyse des performances par secteur d'activités (tableau 31) montre que le secteur du BTP croît plus vite que la moyenne d'ensemble (82 % contre 78,7 % pour l'ensemble). Par contre, le secteur du commerce a une croissance inférieure à celle du poids d'ensemble (75,9 % contre 78,9 %). Les microentreprises du secteur agroalimentaire ont une part de la croissance identique à celle de la moyenne d'ensemble. La plus forte proportion des microentreprises en régression se trouve dans le secteur agroalimentaire (7 %) et la plus forte proportion en stagnation parmi les entreprises du secteur BTP (18 %). Aucune microentreprise de ce secteur n'est en situation de régression.

Tableau 31 : Répartition des entreprises en activité selon leur croissance par secteur d'activités

Microentrepris e a connu	Secteur d'activités									
	Agroalimentair		Artisanat		BTP		Commerce		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Croissance	1 828	78,7	369	79,1	60	82,0	121	75,9	2 378	78,7
Stagnation	330	14,2	75	16,0	13	18,0	32	20,0	450	14,9
Régression	163	7,0	22	4,8	0	0,0	7	4,1	192	6,4
Total	2 322	100,0	466	100,0	73	100	159	100,0	3 020	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Sur un total de 3020 microentreprises en activité, 76,9 affirment que le projet est rentable et 19,6 % disent qu'il permet juste de couvrir les charges (tableau 32). Les 3,6 % restantes n'ont constaté aucune rentabilité dans le projet. La part des microentreprises estimant que la rentabilité du projet est plus importante dans la première cohorte que dans les deux autres cohortes. Par ailleurs, le poids des microentreprises non rentables est nettement supérieur à la moyenne d'ensemble. La part des microentreprises dont le revenu permet juste de couvrir les charges est supérieure dans les deux dernières cohortes avec 21,8 % pour la deuxième cohorte et 20,4 % pour la troisième cohorte, comparativement à leur poids d'ensemble.

Tableau 32 : Répartition des entreprises en activité selon leur rentabilité par cohorte

Microentreprise a connu	Cohorte APEJ							
	Cohorte 1		Cohorte 2		Cohorte 3		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Rentable	515	84,8	632	72,9	1175	76,0	2 322	76,9
Non rentable	8	1,3	45	5,2	55	3,6	108	3,6
Permet de couvrir juste les charges	85	14,0	189	21,8	316	20,4	590	19,5
Total	607	100,0	867	100,0	1546	100,0	3 020	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

D'une manière générale, quelle que soit la cohorte, plus de sept bénéficiaires sur dix reconnaissent que le projet est rentable.

Tout comme l'analyse des performances, la rentabilité est beaucoup plus accentuée dans le secteur du BTP et aucun des bénéficiaires n'affirme la non-rentabilité de sa microentreprise. La proportion des microentreprises rentables est légèrement plus importante que celle de la moyenne d'ensemble.

Tableau 33 : Répartition des entreprises en activité selon leur rentabilité par secteur d'activités

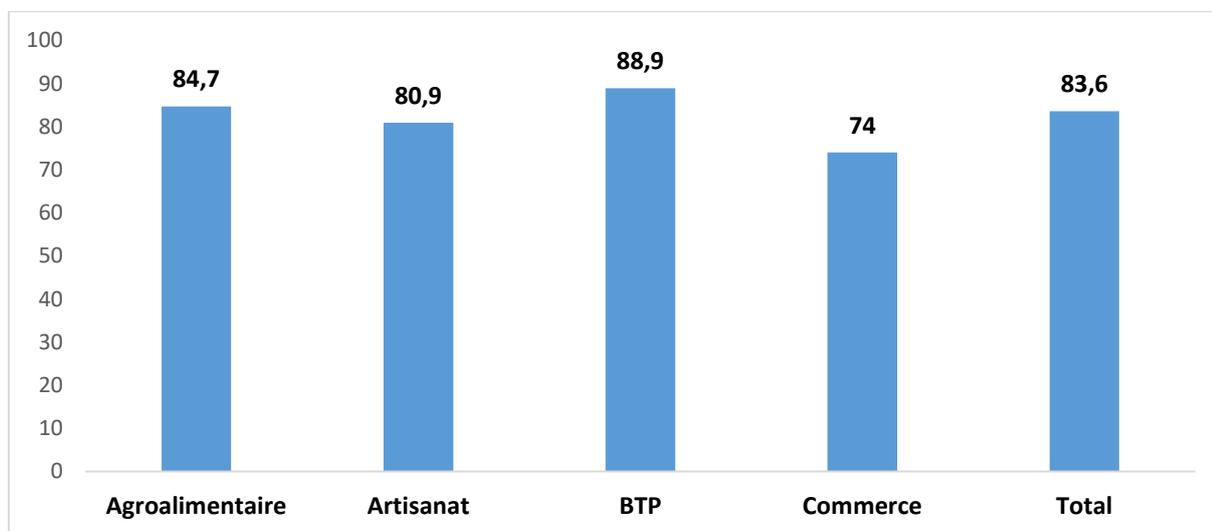
	Secteur d'activités									
	Agroalimentaire		Artisanat		BTP		Commerce		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Rentable	1 797	77,4	350	75,1	60	82,3	115	72,1	2 322	76,9
Non rentable	79	3,4	25	5,4	0	0,0	4	2,6	108	3,6
Couvre les charges	446	19,2	91	19,5	13	17,7	40	25,3	590	19,5
Total	2 322	100,0	466	100,0	73	100,0	159	100,0	3 020	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Le poids des microentreprises non-rentables est plus élevé dans le secteur de l'artisanat, comparativement aux autres secteurs d'activités. Dans le commerce, un peu plus d'un quart (25,4 %) des bénéficiaires disent que leur revenu permet juste de couvrir les charges. La proportion des entreprises rentables est minime dans les secteurs de l'artisanat et du commerce, comparativement à leur moyenne totale. Le prorata des microentreprises dont les revenus permettent juste de couvrir les charges est inférieur dans le secteur du BTP (17,7 %) par rapport à l'ensemble (19,5 %).

3.5.3. Difficultés rencontrées par les microentreprises

Dans cette sous-section, les difficultés rencontrées par les microentreprises sont recensées à travers un certain nombre de modalités telles que le manque de rentabilité, les problèmes de commercialisation, d'approvisionnement, de trésorerie, etc.



Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Graphique 3 : Proportion des microentreprises ayant rencontré des difficultés dans les différents secteurs d'activités (%)

Parmi les 3 020 microentreprises en activité, 83,6 % ont rencontré des difficultés dans l'exercice de leur fonction. De même, près de neuf microentreprises sur dix (88,9 %) ont rencontré des difficultés dans le secteur BTP. Cette proportion est supérieure à celle de la moyenne d'ensemble. Les microentreprises du secteur agroalimentaire ont également rencontré plus de difficultés avec une proportion légèrement supérieure à celle de la moyenne d'ensemble. Le secteur du commerce a signalé moins de difficultés que les autres secteurs avec une part de 74 %.

Tableau 34 : Proportion des difficultés rencontrées par la cohorte (%)

Cohorte APEJ	Commercialisation (clients)	Approvisionnement (fournisseurs)	Trésorerie/besoin de financement	Charges sociales	Manque d'accompagnement	Mauvaise conjoncture	Statut social	Crédits	Santé	Autres
Cohorte 1	35,3	43,0	46,6	18,5	13,6	19,8	8,4	22,0	16,3	5,4
Cohorte 2	39,5	49,4	39,3	25,1	18,4	24,5	16,5	27,9	17,2	6,4
Cohorte 3	48,5	47,9	40,7	24,4	24,5	23,8	8,4	30,7	12,6	6,0
Total	43,3	47,3	41,5	23,3	20,6	23,1	10,6	28,1	14,6	6,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Les difficultés les plus fréquentes sont relatives à l'approvisionnement, à la commercialisation et à la trésorerie ou besoin de financement avec des proportions respectives de 47,3 %, 43,3 % et 41,5 %. De même, 28,1 % des bénéficiaires ont eu des difficultés dans l'octroi de crédit, 23,3 % pour les charges sociales, 23,3 % de charges sociales et 20,6 % pour le manque d'accompagnement. Les autres difficultés sont évoquées par 6 % des bénéficiaires. Les problèmes de santé et du statut social ont frappé respectivement 14,6 % et 10,6 % des bénéficiaires. Les difficultés liées à la commercialisation, au manque d'accompagnement et à l'octroi des crédits sont plus fréquentes dans la troisième cohorte et celles liées à l'approvisionnement et au statut social concernent plus la deuxième cohorte et leur part dépasse celle du niveau global. Les problèmes de trésoreries concernent principalement les microentreprises de la première cohorte. Les charges sociales et la mauvaise conjoncture ont chacune une proportion plus élevée dans les deuxième et troisième cohortes que celle de la moyenne d'ensemble.

Les difficultés rencontrées selon le secteur d'activité sont données dans le tableau 35 qui suit.

Tableau 35 : Proportion des difficultés rencontrées par le secteur d'activités (%)

Secteur d'activités	Commercialisation (clients)	Approvisionnement (fournisseurs)	Trésorerie/besoin de financement	Charges sociales	Manque d'accompagnement	Mauvaise conjoncture	Statut social	Crédits	Santé	Autres
Agroalimentaire	42,8	50,3	40,4	20,7	17,6	21,6	9,3	25,9	16,9	5,9
Artisanat	40,8	42,5	41,6	37,0	33,3	33,8	16,5	37,8	6,3	6,9
BTP	44,8	13,6	57,2	24,9	19,7	19,2	14,6	45,3	0,0	10,5
Commerce	57,3	31,0	52,3	22,4	30,0	17,5	11,9	24,9	10,8	2,3
Total	43,3	47,3	41,5	23,3	20,6	23,1	10,6	28,1	14,6	6,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Environ 57,2 % des bénéficiaires du BTP mettent un accent particulier sur les difficultés de trésorerie/besoin de financement, 45,3 % sur les besoins de crédit, 44,8 % témoignent que leur difficulté est liée au manque de client, 24,9 % lient leurs difficultés à la charge sociale trop élevée.

Quant au secteur du commerce, la majorité des bénéficiaires déclare avoir comme difficulté majeure la commercialisation (57,3 %) et la trésorerie (52,3 %) et leurs proportions dépassent leur moyenne d'ensemble. Il en est de même pour l'approvisionnement (30 %) et le manque d'accompagnement (24,9 %).

Les parts des bénéficiaires du secteur de l'artisanat ayant des difficultés de charges sociales, du manque d'accompagnement, de la mauvaise conjoncture, du statut social et d'obtention de crédits, sont plus importantes que leur moyenne d'ensemble.

Les problèmes d'approvisionnement (50,3 %) et de santé (16,9 %) sont les plus signalés par les bénéficiaires du secteur de l'agroalimentaire avec des proportions plus importantes que leur moyenne d'ensemble.

L'analyse des difficultés rencontrées selon le secteur d'activité montre que la majorité des bénéficiaires rencontrent des difficultés liées généralement à l'approvisionnement de la microentreprise, à la commercialisation des produits et à la trésorerie. Par contre, les problèmes de santé et de statut social ne gênent pas réellement le fonctionnement de ces microentreprises.

3.5.4. Extension de la microentreprise

Cette partie analyse la situation des bénéficiaires ayant l'intention de faire une extension de leurs activités selon les différentes cohortes et le secteur d'activités (tableau 36).

Tableau 36 : Répartition des microentreprises ayant l'intention de faire une extension de leur projet par cohorte (%)

Cohorte APEJ	Intention de faire une extension				Total
	Non	Même activité	Autre activité	Ne sait pas	
Cohorte 1	12,3	76,4	11,3	0,0	100,0
Cohorte 2	7,9	89,7	2,5	0,0	100,0
Cohorte 3	9,9	85,4	4,4	0,3	100,0
Total	9,8	84,8	5,2	0,2	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Environ 90 % des bénéficiaires ont l'intention de faire une extension de leurs activités dont 84,8 % dans la même activité et 5,2 % dans une autre activité. Par ailleurs, 9,8 % n'ont pas l'intention de faire une extension de leur projet.

Par cohorte, 89,7 % des bénéficiaires de la deuxième cohorte et 85,4 % de la troisième cohorte veulent faire une extension dans la même activité. Par contre, 11,3 % des bénéficiaires de la première cohorte veulent l'essayer dans une autre activité avec une proportion largement supérieure à la moyenne

d'ensemble. Dans cette même cohorte, 12,3 % pensent qu'il n'est pas nécessaire de faire une extension.

L'analyse des données permet de constater que huit bénéficiaires sur dix veulent développer leur activité dans laquelle ils sont déjà installés au lieu de se lancer dans une autre activité.

Le tableau 37 donne la répartition des microentreprises qui ont l'intention de faire une extension de leur projet par secteur d'activités.

Tableau 37 : Répartition des microentreprises ayant l'intention de faire une extension de leur projet par secteur d'activités (%)

Secteur d'activités	Intention de faire une extension de votre projet				Total
	Non	Même activité	Autre activité	Je ne sais pas	
Agroalimentaire	10,9	84,1	5,1	0,0	100,0
Artisanat	3,5	89,7	5,7	1,1	100,0
BTP	5,3	94,7	0,0	0,0	100,0
Commerce	14,5	77,1	8,5	0,0	100,0
Total	9,8	84,8	5,2	0,2	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Selon le secteur d'activités, seuls les bénéficiaires du commerce ont un pourcentage inférieur à la moyenne (77,1 % contre 84,8 % pour la moyenne). Par ailleurs, la part des bénéficiaires du BTP (94,7 %) ayant l'intention de faire une extension dans la même activité est quasiment plus élevée que sa moyenne d'ensemble et il est à noter qu'aucun d'eux ne veut faire une extension dans une autre activité. Concernant les bénéficiaires de l'agroalimentaire et ceux du commerce, ils n'ont pas l'intention de faire une extension de leur projet avec des proportions respectives de 10,9 % et 14,5 %, toutes supérieures à la moyenne d'ensemble.

Il ressort de cette analyse que les bénéficiaires qui ont l'intention de faire une extension dans la même activité sont surtout ceux des secteurs d'activités BTP et artisanat. Par contre, le pourcentage des bénéficiaires qui n'ont pas l'intention de faire une extension est plutôt important dans les secteurs d'activité agroalimentaire et commerce.

3.5.5. Appui du PROCEJ/APEJ

Cette sous-section décrit les différents appuis fournis par le PROCEJ à travers l'APEJ dans le cadre des programmes d'entrepreneuriat pour les jeunes (tableau 38).

Tableau 38 : Proportion des microentreprises selon le besoin d'appui du PROCEJ/APEJ par secteur d'activités, cohorte et région (%)

		Besoin de l'appui du PROCEJ/APEJ	
		Oui	Non
Secteur d'activités	Agroalimentaire	94,9	5,1
	Artisanat	87,3	12,7
	BTP	95,3	4,7
	Commerce	98,7	1,3
Cohorte APEJ	Cohorte 1	95,7	4,3
	Cohorte 2	95,0	5,0
	Cohorte 3	92,7	7,3
Région	Kayes	90,0	10,0
	Koulikoro	100	0,0
	Sikasso	90,1	9,9
	Ségou	91,4	8,6
	Mopti	93,0	7,0
	Tombouctou	95,1	4,9
	Gao	95,9	4,1
	Kidal	100,0	0,0
	Bamako	94,8	5,2
Total		94,0	6,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Globalement, 94 % des bénéficiaires déclarent avoir besoin de l'appui du PROCEJ et 6 % ne voient pas la nécessité de cet appui.

Selon le secteur d'activités, 12,7 % des bénéficiaires de l'artisanat n'ont pas besoin de l'appui de PROCEJ. Par contre, dans le secteur d'activités commerce, 98,7 % jugent nécessaires ces appuis du PROCEJ. Les besoins en appui dans les différentes cohortes sont similaires avec une légère baisse dans la cohorte 3. La répartition selon la région montre que tous les bénéficiaires de Koulikoro et de Kidal veulent l'appui du PROCEJ. Les proportions des bénéficiaires qui ne sont pas intéressés par les appuis du PROCEJ sont plus fréquentes dans les régions de Kayes et Sikasso avec respectivement 10 % et 9,9 %.

On constate un intérêt affiché des bénéficiaires concernant les différents types d'appuis du PROCEJ à travers l'APEJ. Ainsi, quelle que soit la cohorte, la région et le secteur d'activités, exception faite de l'artisanat, au moins neuf bénéficiaires sur dix ont besoin de l'appui du PROCEJ.

De façon globale, la quasi-totalité (95,7 %) des bénéficiaires ont exprimé des besoins d'appui financier et 62,7 % des besoins d'appui sont d'ordre technique. Moins de la moitié a estimé des besoins de gestion et d'accompagnement avec des parts respectives de 45,3 % et 38,7 %. Seulement moins de 2 % se sont prononcés sur d'autres appuis (tableau 39).

Tableau 39 : Proportion de type d'appui par secteur d'activités (%)

Secteur d'activités	Besoin de l'appui du PROCEJ/APEJ				
	Financier	Technique	Gestion	Accompagnement	Autres
Agroalimentaire	95,6	62,7	46,1	38,4	1,6
Artisanat	94,5	70,5	46,2	37,7	3,0
BTP	100	67,1	47,2	35,4	0,0
Commerce	98,5	40,2	30,2	47,2	3,0
Total	95,7	62,7	45,3	38,7	1,8

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Selon le secteur d'activités, la quasi-totalité des bénéficiaires du commerce (98,5 %) et la totalité de ceux du BTP (100 %) comptent sur l'appui du PROCEJ pour l'épanouissement de leur microentreprise. Concernant l'appui technique, 70,5 % et 67 % des bénéficiaires respectivement de l'artisanat et du BTP comptent sur le PROCEJ et leurs proportions sont supérieures à la moyenne d'ensemble. La part des bénéficiaires du commerce qui ont besoin de l'appui de type financier et d'accompagnement dépasse leur moyenne d'ensemble. Excepté le secteur du commerce, la proportion des besoins d'appui en gestion est plus accentuée dans les autres secteurs, comparativement à la moyenne d'ensemble.

En général, l'accent est plus mis sur les appuis financiers dans les secteurs d'activité du commerce et de l'agroalimentaire. Par contre, les appuis techniques sont beaucoup plus sollicités par les bénéficiaires de l'artisanat et ceux du BTP. On retrouve par ailleurs une forte demande d'appuis financiers, techniques et de gestion dans le secteur du BTP. La proportion du type d'appui par cohorte est donnée dans le tableau 40.

Tableau 40 : Proportion du type d'appui par cohorte (%)

Cohorte APEJ	Besoin de l'appui du PROCEJ/APEJ				
	Financier	Technique	Gestion	Accompagnement	Autres
Cohorte 1	97,9	60,0	37,7	43,7	4,1
Cohorte 2	97,5	62,1	52,8	33,0	1,3
Cohorte 3	93,7	64,1	44,0	40,0	1,2
Total	95,7	62,7	45,3	38,7	1,8

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

La part des bénéficiaires de la première et la deuxième cohorte qui ont exprimé un besoin financier dépasse la moyenne de l'ensemble. Les besoins techniques sont plus fréquents dans la troisième cohorte comparativement aux deux autres cohortes et la moyenne d'ensemble. Pour les bénéficiaires de la deuxième cohorte, c'est le besoin d'appui en gestion qui domine avec 52,8 %. Le besoin d'accompagnement est demandé par les bénéficiaires de la première et la troisième cohorte avec des proportions supérieures à la moyenne d'ensemble. Les autres besoins d'appui sont plus sollicités par les bénéficiaires de la première cohorte.

La proportion du type d'appui par région est donnée dans le tableau 41.

Tableau 41 : Proportion du type d'appui par région (%)

Région	Besoin de l'appui du PROCEJ/APEJ				
	Financier	Technique	Gestion	Accompagnement	Autres
Kayes	100,0	29,1	31,1	45,6	0,0
Koulikoro	90,3	49,9	25,0	75,9	5,4
Sikasso	92,5	26,1	11,0	36,4	2,3
Ségou	87,1	78,1	36,2	13,8	2,9
Mopti	95,0	79,9	53,2	50,0	2,2
Tombouctou	100	30,1	33,1	65,3	0,0
Gao	100	90,0	83,7	3,6	0,0
Kidal	100	29,1	11,0	59,9	0,0
Bamako	100	86,0	62,0	57,3	3,1
Total	95,7	62,7	45,3	38,7	1,8

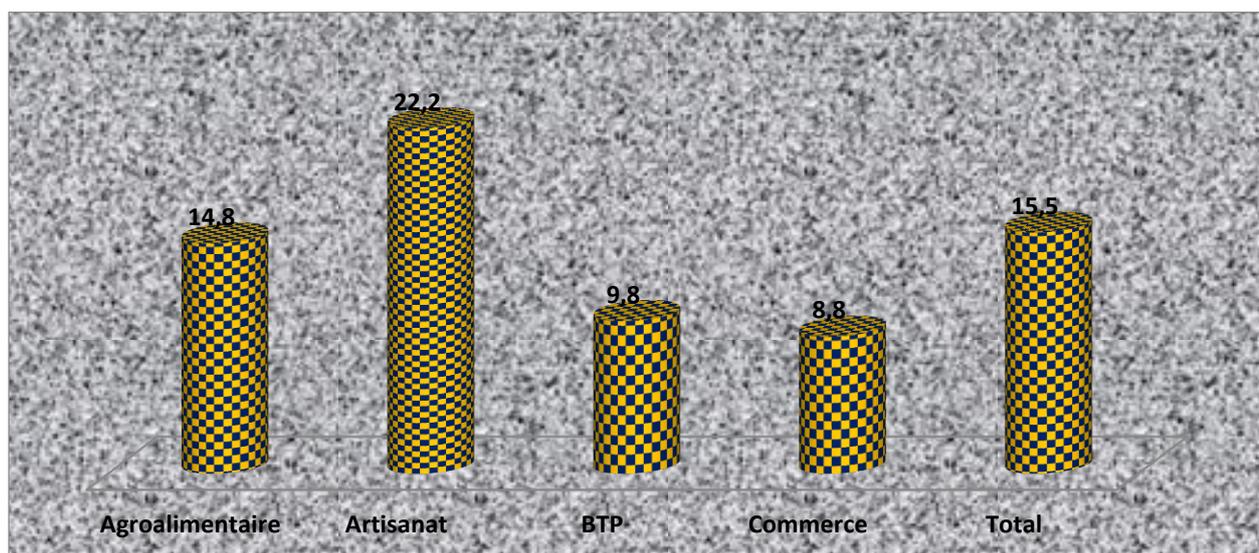
Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Tous les bénéficiaires des régions de Kayes, Tombouctou, Gao et Kidal et de Bamako se sont prononcés favorables pour les besoins d'appui financier. Les autres régions ont des proportions qui n'atteignent pas la moyenne de l'ensemble.

Les proportions des bénéficiaires dans les régions de Ségou, Mopti, Gao et le district de Bamako qui ont donné un avis favorable pour le besoin d'appui technique, dépassent largement la moyenne d'ensemble. En effet, neuf individus sur dix en ont besoin à Gao, 86 % à Bamako et environ huit sur dix à Mopti. Par analogie avec le besoin technique, les parts de ceux qui ont opté pour le besoin de la gestion suivent le même ordre dont 83,7 % pour Gao, 62 % pour Bamako et 53,2 % pour Mopti, toutes supérieures au poids d'ensemble. Quant au besoin d'accompagnement, les parts des bénéficiaires des régions de Sikasso, Ségou et de Gao sont relativement faibles par rapport à leur poids d'ensemble avec respectivement 36,4 %, 13,8 % et 3,6 %. Aucun bénéficiaire des régions du nord et celle de Kayes n'a besoin d'autres appuis en dehors de ceux cités. Par contre, la région de Koulikoro a suffisamment besoin d'autres appuis avec un poids de 5,4 % sur une moyenne de 1,8 %.

3.5.6. Crédit auprès d'autres structures

Après la subvention, certains bénéficiaires ont obtenu un crédit auprès d'autres structures comme le PROCEJ/FARE, la banque, la famille, les amis, la relation personnelle et les institutions financières (graphique 4).



Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Graphique 4 : Proportion des bénéficiaires ayant obtenu un crédit auprès d'autres structures par secteur d'activités (%)

D'une manière générale, 15,5 % des bénéficiaires ont obtenu des crédits auprès d'autres structures dont la plus grande proportion revient au secteur de l'artisanat avec 22,2 %. De même, 14,8 % des bénéficiaires de l'agroalimentaire ont obtenu des crédits auprès d'autres structures étant donné que 77,2 % des bénéficiaires s'y trouvent. La part des bénéficiaires du secteur BTP et celle du commerce ayant obtenu de crédit auprès d'autres structures est très faible avec respectivement 9,8 % et 8,8 %, largement au-dessous de la moyenne générale.

Tableau 42 : Répartition de structures octroyant des crédits selon le secteur d'activités (%)

	Source de financement					Total
	Banque	Institution de microfinance	Fournisseurs	Relations personnelles	PROCEJ/FARE	
Agroalimentaire	25,6	11,7	2,4	22,5	37,7	100,0
Artisanat	30,9	0,0	0,0	11,2	57,9	100,0
BTP	54,6	0,0	0,0	0,0	45,4	100,0
Commerce	0,0	0,0	0,0	78,0	22,0	100,0
Total	26,5	8,6	1,8	21,3	41,8	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Parmi les structures octroyant des crédits, 41,8 % des bénéficiaires ont eu comme source de financement le PROCEJ/FARE, 26,5 % l'ont eu à travers la banque, 21,3 % sont passés par les relations personnelles, 8,6 % par les institutions de microfinance et 1,8 % à travers les fournisseurs.

Plus de la moitié du secteur artisanal ayant obtenu un crédit l'a eu à travers le PROCEJ/FARE et 30,9 % auprès de la banque. Ces deux proportions sont supérieures à leur moyenne d'ensemble. Dans ce même secteur, 11,2 % des détenteurs de crédits l'ont obtenu par les relations personnelles. Pour les bénéficiaires de crédit du secteur de l'agroalimentaire, 37,7 % l'ont reçu à travers le PROCEJ/FARE et 25,6 % par la banque, mais ces deux poids sont inférieurs à leur moyenne

d'ensemble. Seul ce secteur a bénéficié des crédits des institutions de microfinance et des fournisseurs avec des proportions respectives de 11,7 % et 2,4 %. Les bénéficiaires de crédits du secteur BTP ont été financés surtout par la banque, absorbant plus de la moitié (54,6 %) et le PROCEJ/FARE avec 45,4 %. Plus de trois quart (78 %) des bénéficiaires des crédits ont obtenu un crédit à travers les relations personnelles et le PROCEJ/FARE (22 %).

Tableau 43 : Répartition de structures octroyant des crédits selon la région (%)

Région	Source de financement					Total
	Banque	Institution de microfinance	Fournisseurs	Relations personnelles	PROCEJ/FARE	
Kayes	0,0	46,6	0,0	53,4	0,0	100,0
Koulikoro	77,3	0,0	0,0	0,0	22,7	100,0
Sikasso	53,7	22,6	0,0	23,7	0,0	100,0
Ségou	50,5	17,8	0,0	31,7	0,0	100,0
Mopti	1,9	2,7	0,0	0,0	95,4	100,0
Tombouctou	0,0	0,0	0,0	100	0,0	100,0
Gao	26,6	0,0	29,9	43,5	0,0	100,0
Kidal	0,0	0,0	0,0	100	0,0	100,0
Bamako	90,6	0,0	0,0	0,0	9,4	100,0
Total	26,5	8,6	1,8	21,3	41,8	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

La quasi-totalité (95,4 %) des bénéficiaires de la région de Mopti ont eu des prêts à travers le PROCEJ/FARE (tableau 43). A Tombouctou et à Kidal, tous les bénéficiaires ont obtenu leur crédit par les relations personnelles. A Kayes, les relations personnelles priment avec 53,4 % des bénéficiaires de crédits de la région, viennent ensuite les institutions de microfinance avec 46,6 %. Pour les régions de Sikasso et Ségou, plus de la moitié des bénéficiaires de crédits sont passés par la banque. En effet, 53,7 % des bénéficiaires ont reçu des crédits de la banque, 23,7 % par les relations personnelles et 22,6 % par les institutions de microfinances. Toutes ces proportions sont supérieures à leur moyenne d'ensemble. Ainsi à Ségou, 50,5 % des bénéficiaires ont obtenu des crédits par la banque, 31,7 % l'ont eu par les relations personnelles et 17,8 % par les institutions de microfinances. Ces proportions sont également supérieures à leur moyenne d'ensemble.

Tableau 44 : Montant moyen des crédits octroyés selon le secteur d'activités et la région (en milliers de Francs CFA)

		Montant de ce crédit
Secteur d'activités	Agroalimentaire	349 340
	Artisanat	397 496
	BTP	422 923
	Commerce	420 680
	Total	363 262
Région	Kayes	101 491
	Koulikoro	557 768
	Sikasso	306 530
	Ségou	225 100
	Mopti	427 050
	Tombouctou	200 000
	Gao	342 347
	Kidal	81 572
	Bamako	642 880
Total		363 262

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Le montant moyen des crédits octroyés aux bénéficiaires est de 363 262 F CFA. La répartition par secteur met celui des BTP nettement en tête avec un montant moyen de 422 923 F CFA, puis vient celui du commerce avec 420 680 F CFA. Les bénéficiaires du secteur agroalimentaire ont obtenu moins de crédit avec un montant moyen de 349 340 F CFA.

Pour les différentes régions, le district de Bamako arrive largement en tête avec 642 880 F CFA comme montant moyen des crédits octroyés et dépasse la moyenne générale qui est de 363 262 F CFA. Il est suivi par les régions de Koulikoro et Mopti avec des montants moyens respectifs de 557 768 F CFA et 427 050 F CFA qui sont tous supérieurs au montant moyen de crédits obtenus. La région de Kidal affiche le plus faible montant moyen des crédits octroyés avec 81 572 F CFA.

La durée moyenne de remboursement des crédits octroyés est donnée dans le tableau 45 qui suit.

Tableau 45 : Durée moyenne de remboursement des crédits octroyés selon le secteur d'activités et la région (en mois)

		Durée de ce crédit
Secteur d'activités	Agroalimentaire	16
	Artisanat	21
	BTP	16
	Commerce	8
	Total	17
Région	Kayes	5
	Koulikoro	22
	Sikasso	19
	Ségou	13
	Mopti	22
	Tombouctou	6
	Gao	5
	Kidal	5
	Bamako	26
Total		17

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

La durée moyenne des remboursements des crédits est de 17 mois. En analysant par secteur, on voit clairement que le commerce rembourse plus vite que les autres secteurs avec une durée moyenne de remboursement de 8 mois. Les deux secteurs (agroalimentaire et BTP) ont aussi une durée moyenne de remboursement de 16 mois, ce qui est acceptable par rapport à la moyenne générale. On observe aussi que cette durée moyenne est plus élevée dans le secteur artisanal avec 21 mois par rapport aux autres secteurs d'activité.

Les régions de Kayes, Gao, Kidal et Tombouctou remboursent plus vite avec une durée moyenne de six (6) mois au plus, ce qui est beaucoup plus en deçà de la moyenne générale qui est de dix-sept (17) mois. Le district de Bamako enregistre la durée moyenne la plus élevée avec 26 mois, supérieure à la moyenne de l'ensemble. Les régions de Koulikoro et Mopti viennent juste derrière le district en terme de durée moyenne de remboursement (22 mois chacune) et dépassant la moyenne générale de l'ensemble. Cela pourrait s'expliquer par le fait que ces deux régions ont reçu des montants de crédits conséquents. La durée moyenne de remboursement de la région de Sikasso est également importante par rapport à la moyenne d'ensemble.

Le tableau 46 qui suit donne l'état de remboursement des crédits octroyés selon le secteur d'activité et la région.

Tableau 46 : Proportion de l'état de remboursement des crédits octroyés selon le secteur d'activités et la région

		Retard par rapport au remboursement de ce crédit					
		Oui		Non		Total	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Secteur d'activités	Agroalimentaire	118	34,4	225	65,6	343	73,3
	Artisanat	54	52,4	49	47,6	103	22,1
	BTP	0	0,0	7	100,0	7	1,5
	Commerce	6	42,9	8	57,1	14	3,0
Région	Kayes	9	28,1	23	71,9	32	6,9
	Koulikoro	10	71,4	4	28,6	14	2,9
	Sikasso	30	76,9	8	20,5	39	8,3
	Ségou	0	0,0	61	100,0	61	13,1
	Mopti	56	28,6	140	71,4	196	42,0
	Tombouctou	6	100,0	0	0,0	6	1,4
	Gao	0	0,0	28	100,0	28	5,9
	Kidal	23	65,7	12	34,3	35	7,6
	Bamako	43	76,8	13	23,2	56	11,9
Total		178	38,1	289	61,9	467	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Parmi les 467 bénéficiaires qui ont reçu des prêts, 38,1 % sont en retard dans le remboursement de leur crédit. Par secteur, 52,4 % de l'artisanat sont en retard par rapport au remboursement des crédits octroyés, 42,9 % pour le commerce, tous supérieurs au poids d'ensemble. Le secteur des BTP n'enregistre pas de cas de retard par rapport au remboursement des crédits octroyés. Par contre, en agroalimentaire, 34,4 % sont en retard dans le remboursement de leurs prêts.

Pour les régions en situation de remboursement dans les régions de Ségou et Gao, aucun bénéficiaire n'est en retard dans le remboursement du crédit. On constate le phénomène inverse dans la région de Tombouctou, où personne n'a remboursé un franc. Les régions de Kayes et Mopti ont des proportions inférieures à la moyenne d'ensemble avec respectivement 28,1 % et 28,6 %. Dans le district de Bamako et dans les régions de Sikasso, Koulikoro et Mopti, au moins deux tiers de ces bénéficiaires sont en retard dans le remboursement de leur prêt.

3.5.7. Taux de survie des microentreprises

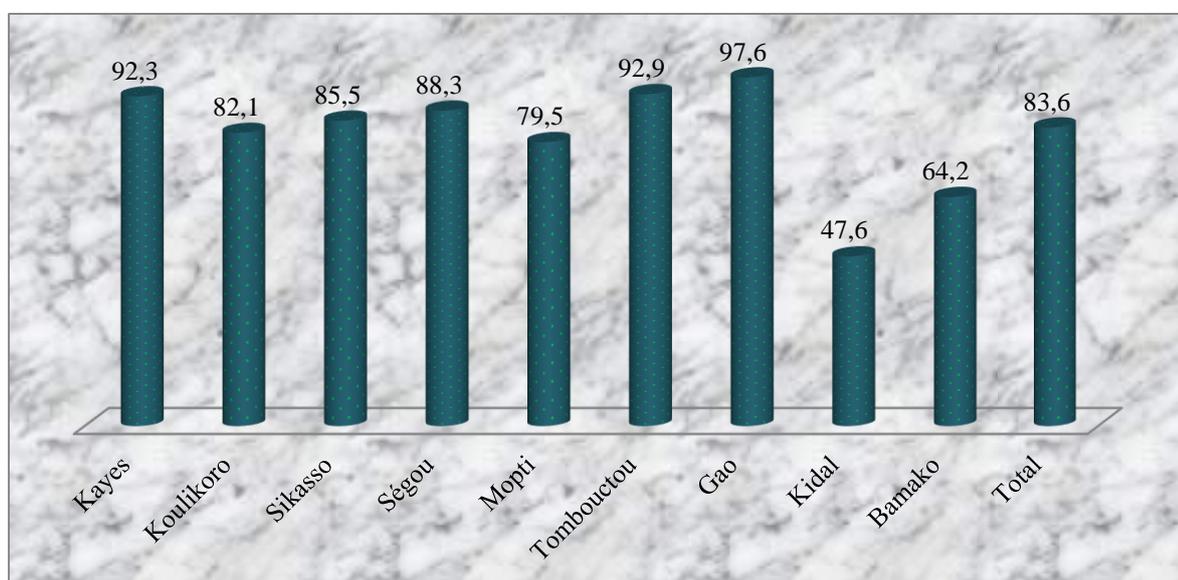
Selon l'INSEE, le taux de survie des entreprises à n années est la proportion d'entreprises créées (y compris reprises) une année donnée qui ont atteint leur nième anniversaire. Le tableau 47 donne le taux de survie des microentreprises selon le secteur d'activité

Tableau 47 : Taux de survie des microentreprises selon le secteur d'activités

Secteur d'activités	Présentement, votre microentreprise est en activité ou en arrêt			
	En activité		En arrêt d'activité	
	Effectif	%	Effectif	%
Agroalimentaire	2 322	83,2	469	16,8
Artisanat	466	85,5	79	14,5
BTP	73	93,9	5	6,1
Commerce	159	79,3	42	20,7
Total	3 020	83,6	595	16,4

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

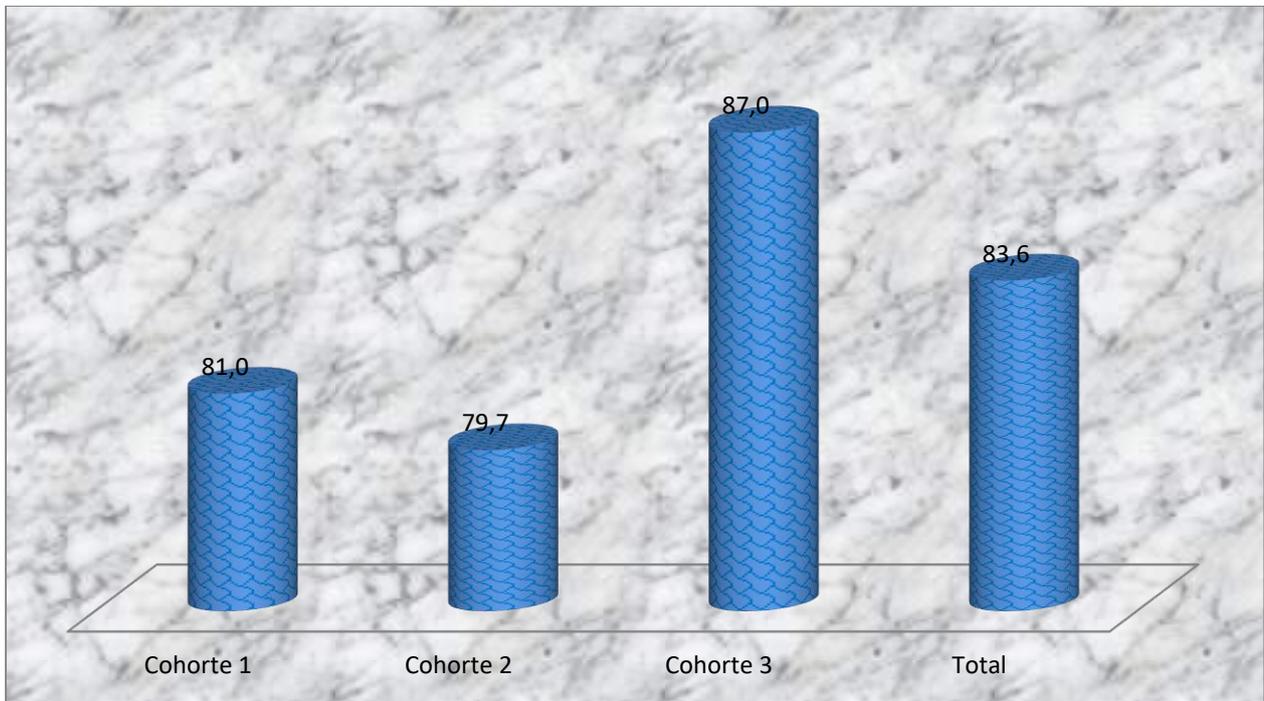
Le taux de survie des microentreprises est de 83,6 %. On observe que le secteur des BTP résiste plus à l'arrêt des activités avec une proportion de 93,9 % des microentreprises, même si le secteur enregistre le plus petit effectif. Dans cet ordre de résistance à l'arrêt, le secteur artisanal arrive en deuxième position avec 85,5 % des microentreprises ; puis vient le secteur agroalimentaire qui a tout de même le plus grand effectif avec un taux de survie de 83,2 %, sensiblement égal à la moyenne d'ensemble. Le secteur du commerce a le plus faible taux de survie avec une proportion de 79,3 %, inférieure à la moyenne d'ensemble. Le graphique 5 montre le taux de survie des microentreprises selon les régions.



Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Graphique 5 : Taux de survie des microentreprises selon la région (%)

Le taux de survie des microentreprises le plus élevé se trouve dans la région de Gao avec une proportion de 97,6 % pour une moyenne de 83,6 %, suivie de la région de Tombouctou avec 92,9 % et la région de Kayes qui enregistre 92,3 %. Les régions de Sikasso et Ségou possèdent des taux de survie dépassant également la moyenne d'ensemble. Les régions qui occupent les trois dernières places en taux de survie des microentreprises sont Mopti avec une proportion de 79,5 %, le district de Bamako 64,2 % et enfin la région de Kidal avec 47,6 %. Le taux de survie des microentreprises selon la cohorte est donné dans le graphique 6.



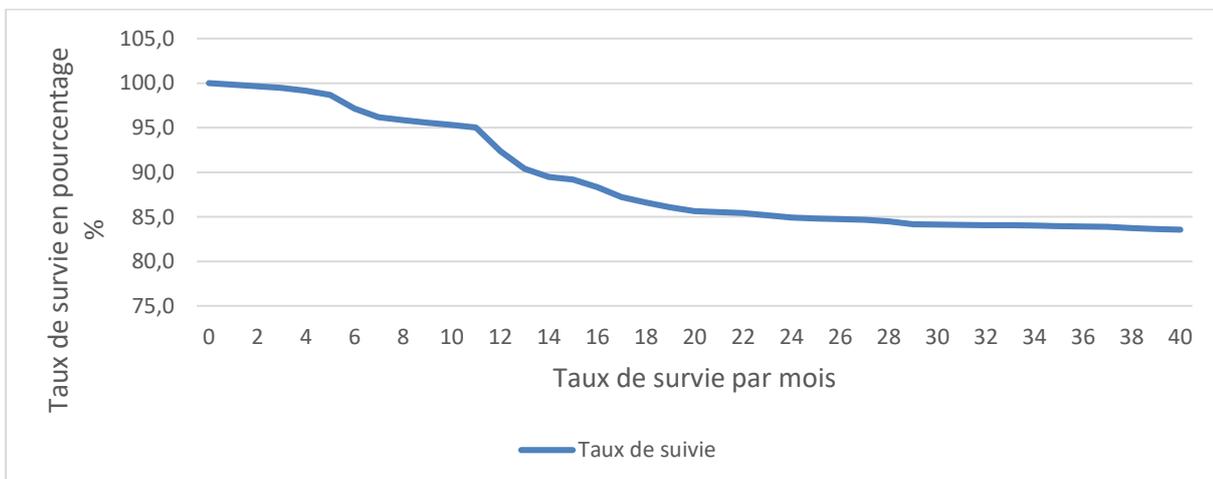
Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Graphique 6 : Taux de survie des microentreprises selon la cohorte (%)

Le taux de survie des microentreprises de la troisième cohorte est de 87 %. Cette proportion est supérieure à la moyenne d'ensemble qui est de 83,6 %. Les taux de survie des microentreprises des cohortes 1 et 2 sont aussi importants avec des poids respectifs de 81 % et 79,7 % mais sont inférieurs à la moyenne d'ensemble.

3.6. Evolution mensuelle du taux de survie des microentreprises

Le graphique 7 montre l'évolution mensuelle du taux de survie des 3 615 microentreprises du démarrage des activités à la date de l'enquête.



Graphique 7 : Evolution mensuelle du taux de survie des microentreprises.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les résultats de cette enquête apportent un éclairage cru sur la réalité de la vie des microentreprises financées par le PROCEJ. Le taux de survie des microentreprises au moment de l'enquête est de 83,6 %. On observe que les premiers chiffres montrent que toutes les microentreprises étaient actives c'est-à-dire, qu'elles ont connu une situation de stabilité au premier mois de leur démarrage. Deux mois après l'implantation des trois mille six cent quinze (3 615) microentreprises, certaines ont mis la clé sous la porte. Pratiquement le même scénario se poursuivait mois par mois. La survie des microentreprises à 8 mois était de 95,8 %. Notamment, quelles que soient les principales raisons de cessation des activités, les deux premières années suivant leur création, 15,1 % des microentreprises ont connu « la vallée de la mort » et le taux de pérennité ou de survie était de 84,9 %.

Entre le deuxième (2^e) et le vingt quatrième (24^e) mois, le taux de cessation des activités passe de 0,4 à 15,1 %. Cette chute se manifeste de manière différente selon la cohorte, le secteur d'activité et même l'âge du bénéficiaire. Cela témoigne de l'extrême précarité dans laquelle se situent certaines microentreprises du PROCEJ. Sur les 3 615 microentreprises, 14,8 % ont cessé leur activité pendant les deux premières années (24 mois).

L'enquête ne manque pas de mettre en exergue les facteurs à l'origine de cette mortalité des microentreprises qui sont : l'insécurité, le problème d'électricité, le problème d'adduction d'eau et de clôture, le problème de locaux et la mauvaise conjoncture. Certains bénéficiaires sont allés en formation, ce qui justifie aussi l'arrêt de leurs entreprises. Un facteur de la mortalité des entreprises peut être aussi « la motivation et la personnalité » du bénéficiaire. Il ressort que les initiatives conduites par des bénéficiaires hésitants ou peu déterminés ont moins de chance de survivre que celles pilotées par des personnes engagées et optimistes. Concernant le capital humain, chez les bénéficiaires, l'étude a abouti à un constat, à savoir le risque d'échec est plus élevé et intervient plus tôt pour les microentreprises créées par des bénéficiaires qui s'invitent sur un terrain inconnu et sans aucune expérience.

Ce genre d'enquête permet de dégager plusieurs enseignements de grande importance afin de remonter les contraintes qui perturbent l'évolution des microentreprises. L'apport du PROCEJ à travers l'APEJ était primordial tant au niveau de l'assistance technique que du financement du projet. Il est à rappeler qu'une démarche participative doit être adoptée pour minimiser la mort de ces microentreprises, c'est-à-dire qu'elles doivent être suivies pendant les deux premières années de façon soutenue de manière à accroître leur chance de pérennité.

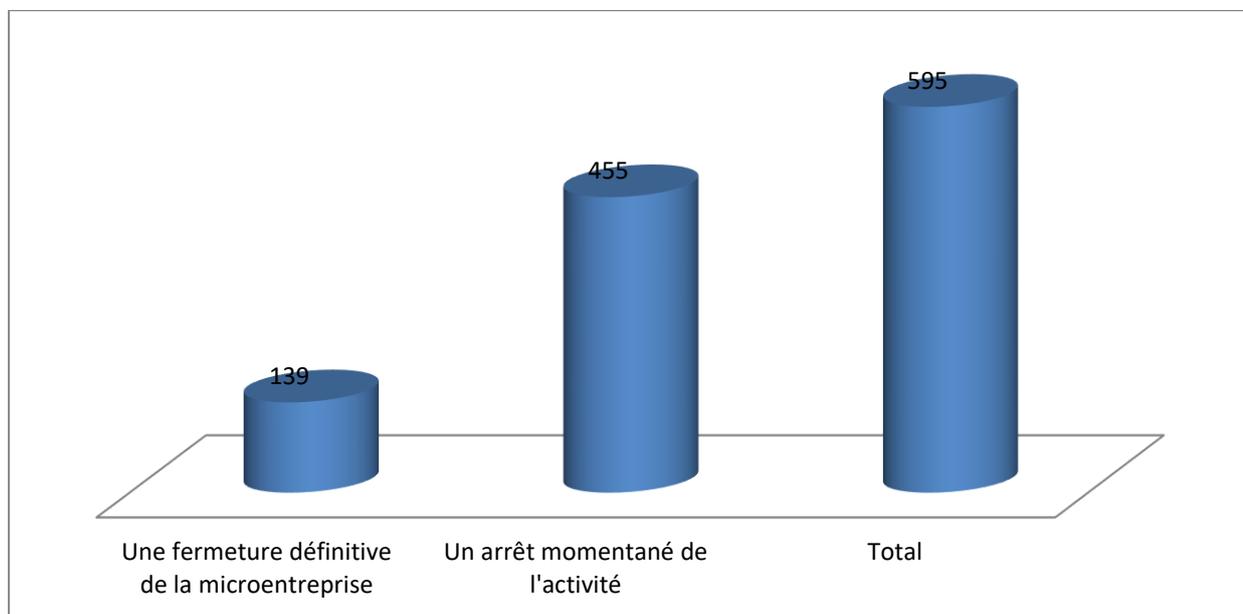
Après la phase de « la vallée de la mort » c'est-à-dire les premiers vingt-quatre mois, les microentreprises commencent à résister, le taux de cessation reste très faible. Les microentreprises connaissent une période d'équilibre avec un nombre de cessation moyen mensuel de 3 à 4 entreprises. Le taux de cessation d'activité n'est pas inquiétant du fait que pendant les quarante mois de vie, 83,6 % des microentreprises sont toujours en activité.

3.7. Microentreprises en arrêt au moment de l'enquête

Cette partie traite la nature de l'arrêt des microentreprises, la durée moyenne d'activité des microentreprises, les principales raisons de l'arrêt des microentreprises, la relance des microentreprises et la situation professionnelle actuelle des bénéficiaires.

3.7.1. Nature de l'arrêt de la microentreprise

Il s'agit de déterminer les types d'arrêt des 595 microentreprises, à savoir si l'arrêt de l'activité est définitif ou momentané lors de l'enquête. Le graphique 8 montre la répartition des microentreprises en arrêt et le type d'arrêt.



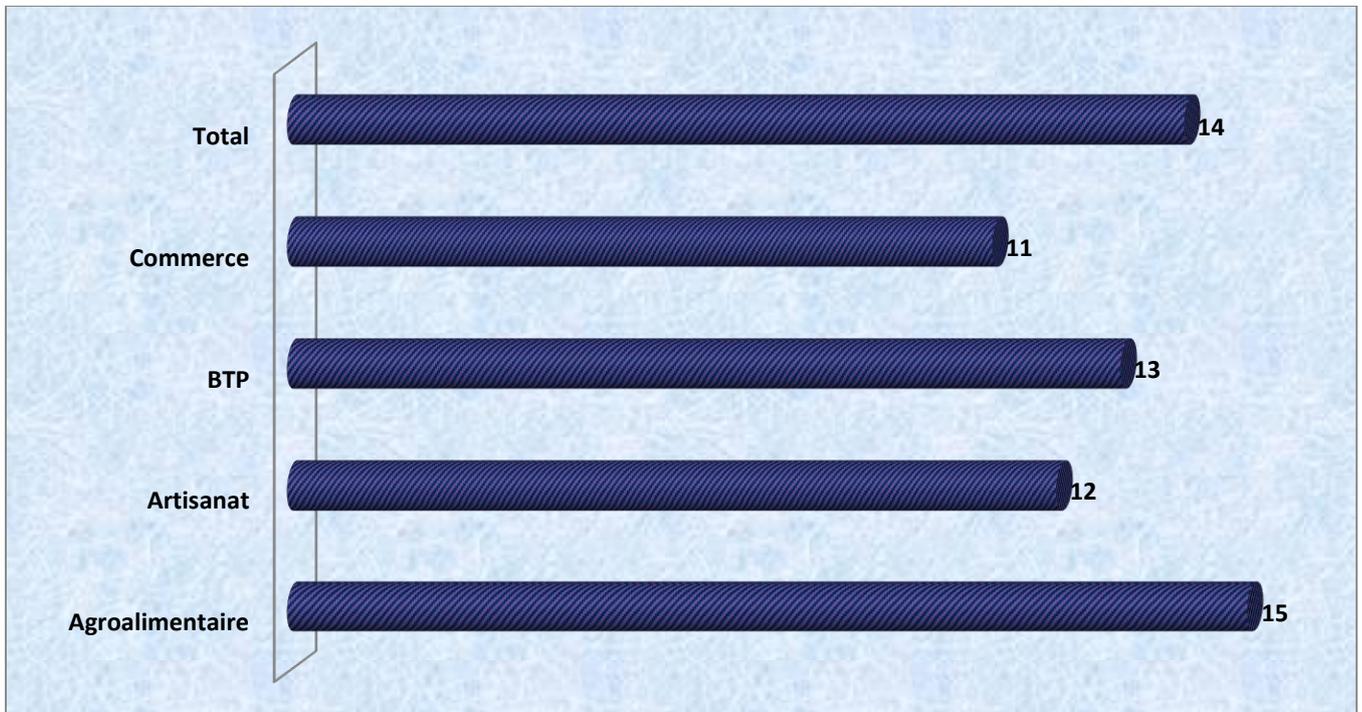
Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Graphique 8 : Répartition des microentreprises en arrêt selon le type d'arrêt

Les résultats de l'enquête montrent que parmi les 595 microentreprises en arrêt, 76,6 % sont en arrêt momentané de leur activité et 23,4 % sont fermés définitivement. L'insécurité, le problème d'électricité, le problème d'adduction d'eau et de clôture, le problème de locaux et la mauvaise conjoncture sont entre autres les principales raisons qui ont été évoquées. Certains bénéficiaires sont allés en formation, ce qui justifie l'arrêt de leurs entreprises.

3.7.2. Durée moyenne d'activité des microentreprises en arrêt

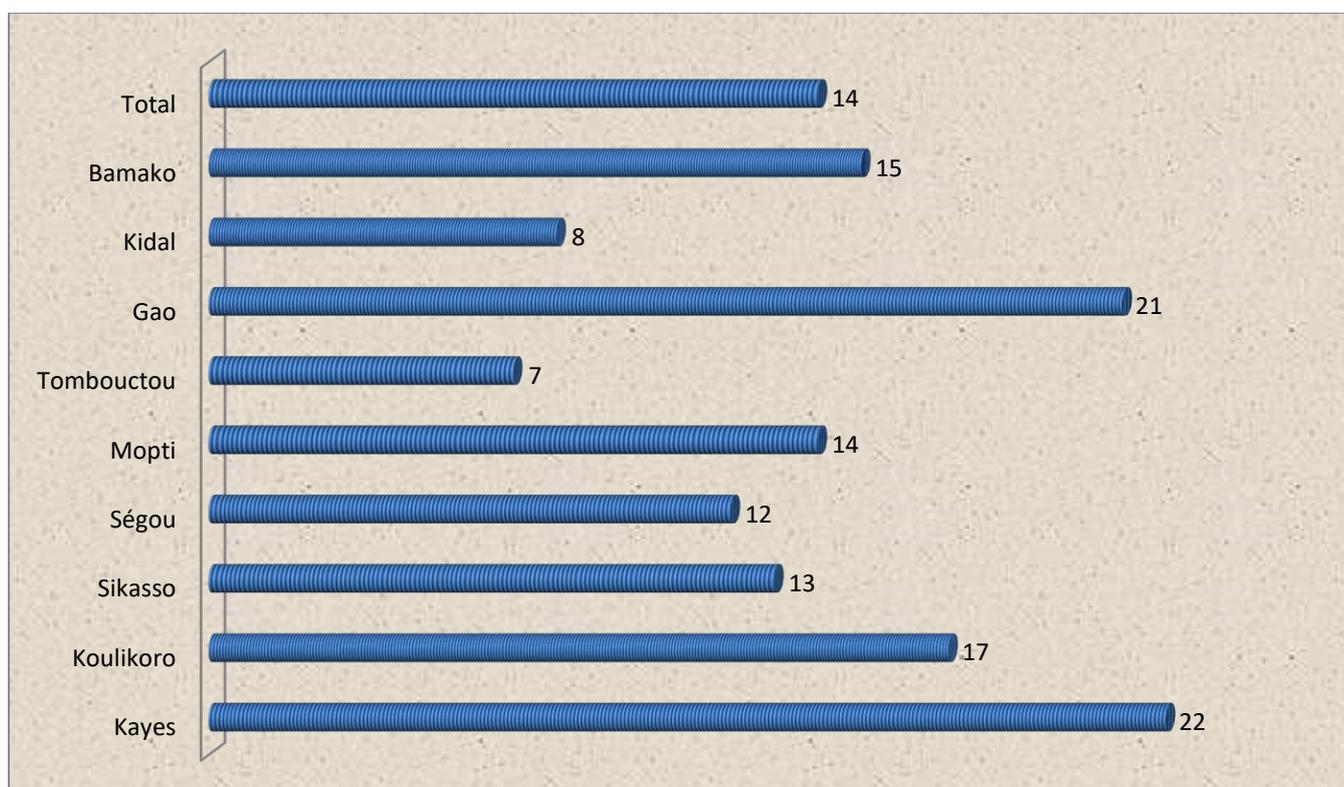
La durée moyenne d'activité d'une microentreprise en arrêt est déterminée par la moyenne entre sa date de mise en activité et celle de son arrêt d'activité. Le graphique 9 donne la durée moyenne d'activité des microentreprises en arrêt selon le secteur d'activité.



Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Graphique 9 : Durée moyenne d'activité des microentreprises en arrêt selon le secteur d'activités

La durée moyenne d'activité des microentreprises en arrêt est de 14 mois. Selon les secteurs d'activité, l'agroalimentaire résiste plus que les autres car elle a une durée moyenne d'activité de 15 mois, légèrement supérieure à la moyenne de l'ensemble. Les secteurs du BTP, de l'artisanat et du commerce ont respectivement une durée moyenne d'activité de 13, 12 et 11 mois, toutes inférieures à la durée moyenne d'ensemble. Le graphique 10 qui suit montre la durée moyenne d'activité des microentreprises en arrêt selon la région.



Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Graphique 10 : Durée moyenne d'activité des microentreprises en arrêt selon la région

Les microentreprises des régions de Kayes et de Gao ont chacune une durée moyenne d'activité supérieure à 20 mois et dépassant largement la moyenne de l'ensemble qui est de 14 mois. En plus, la région de Koulikoro et le district de district de Bamako ont mis au moins 15 mois dans l'arrêt. Par ailleurs, les microentreprises des régions de Tombouctou et Kidal ont beaucoup plus résisté dans leur activité avec des durées moyennes d'activité respectives de 7 et 8 mois. Les autres régions comme Ségou, Sikasso et Mopti ont des proportions envoisinant la durée moyenne totale.

3.7.3. Principales raisons de l'arrêt des microentreprises

Dans cette sous-section, il s'agit de cerner les principales raisons de l'arrêt des microentreprises à travers des modalités telles que les mauvais choix de l'activité de la microentreprise dès le départ, l'existence de plusieurs microentreprises de même type à proximité, la mauvaise conjoncture économique, etc. Le tableau 48 qui suit résume les principales raisons d'arrêt selon le secteur d'activité.

Tableau 48 : Proportion des principales raisons d'arrêt des microentreprises selon le secteur d'activités (%)

Principales raisons	Secteur d'activités				Total
	Agroalimentaire	Artisanat	BTP	Commerce	
Mauvais choix de l'activité de la microentreprise dès le départ	25,2	32,5	0,0	37,4	26,8
Existence de plusieurs microentreprises de même type à proximité	17,4	28,9	0,0	31,2	19,8
Difficultés financières	59,2	70,3	100	67,5	61,5
Manque d'assistance et d'accompagnement	19,6	43,1	100	13,9	22,9
Charges sociales élevées	16,4	25,0	0,0	42,1	19,2
Apparition brutale d'un concurrent	10,2	19,5	0,0	21,9	12,1
Trouvé un emploi salarié	11,6	5,7	100	11,2	11,5
Problèmes de santé	5,4	22,7	0,0	0,0	7,2
Mauvaise conjoncture économique	28,8	25,0	100	47,7	30,2
Autres	19,5	43,3	0,0	21,9	22,7

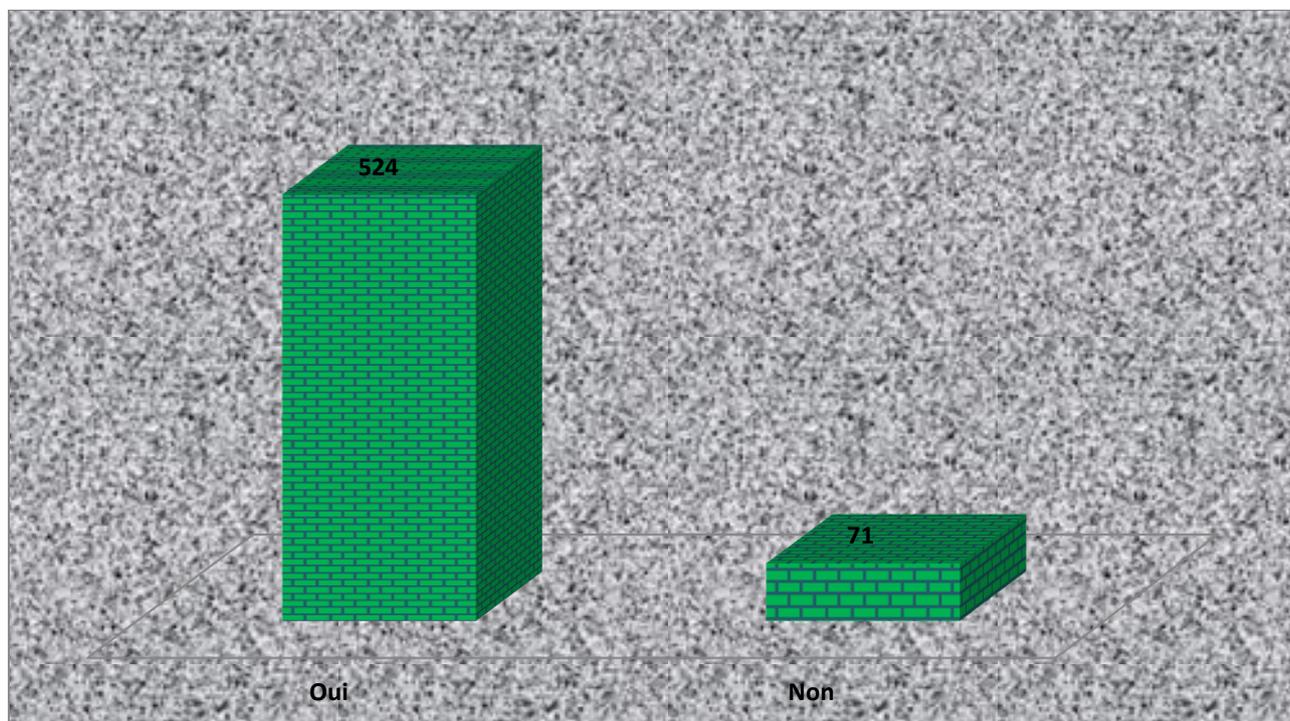
Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Selon les principales raisons évoquées par les bénéficiaires des microentreprises, 61,5 % des arrêts sont dûs à des problèmes financiers, 30,2 % dûs à la mauvaise conjoncture et 26,8 % au mauvais choix de l'activité de la microentreprise dès le départ. De même, 22,9 % pensent qu'il leur manque de l'assistance et de l'accompagnement et 22,7 % évoquent d'autres raisons. Les problèmes de santé ne semblent pas être une raison principale de l'arrêt de ces microentreprises avec une proportion de 7,2 %.

Tous les bénéficiaires du secteur d'activités BTP ont évoqué à l'unanimité les difficultés financières, le manque d'assistance et d'accompagnement, le fait de trouver un emploi salarié et la mauvaise conjoncture économique. Dans l'artisanat, les difficultés financières, le manque d'assistance et d'accompagnement, le mauvais choix de l'activité de la microentreprise et l'existence de plusieurs microentreprises de même type à proximité sont les principales raisons signalées. Dans ce secteur, le problème de santé est plus crucial avec une proportion de 22,7 % nettement supérieure au poids de l'ensemble. Les difficultés financières (67,5 %), la mauvaise conjoncture économique (47,7 %), les charges sociales élevées (42,1 %), le mauvais choix de l'activité de la microentreprise (37,4 %) et l'existence de plusieurs microentreprises de même type à proximité (31,2 %) sont principalement des motifs d'arrêt des microentreprises pour le secteur du commerce. Ces proportions sont supérieures à leur moyenne totale. Quelles que soient les raisons d'arrêt évoquées par le secteur de l'agroalimentaire, les proportions des motifs d'arrêts sont inférieures à leur moyenne d'ensemble excepté le poids de l'emploi salarié comme raison d'arrêt.

3.7.4. Relance de la microentreprise

Cette partie analyse les moyens susceptibles de relancer les microentreprises en arrêt selon le recouvrement des créances, l'obtention d'un autre crédit et l'amélioration de la conjoncture économique.



Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Graphique 11 : Répartition des microentreprises selon la relance de l'extension

Les résultats montrent que sur les 595 microentreprises en arrêt, 524 (88,1 %), ont l'intention de relancer leur activité et (11,9 %) n'ont pas l'intention de la reprendre.

Les moyens susceptibles d'aider les microentreprises selon le secteur d'activités sont donnés dans le tableau 49.

Tableau 49 : Proportion des moyens susceptibles d'aider les microentreprises selon le secteur d'activités (%)

Secteur d'activités	Recouvrement des créances	Obtention d'un autre crédit	Amélioration de la conjoncture	Autres
Agroalimentaire	27,5	75,5	56,6	10,7
Artisanat	44,3	84,1	63,1	20,5
BTP	0,0	100	100	0,0
Commerce	27,0	91,3	44,6	3,8
Total	29,2	77,7	57,0	11,3

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Parmi les bénéficiaires souhaitant relancer leur activité, 77,7 % pensent que l'obtention d'un autre crédit pourrait les aider à se relancer, 57 % se basent sur l'amélioration de la conjoncture et 29,2 % croient aux recouvrements des créances comme moyens de relance des activités. Les autres moyens susceptibles d'aider les microentreprises sont signalés par 11,3 % des microentreprises en arrêt.

Selon le secteur d'activités, les proportions des bénéficiaires du secteur de l'artisanat ayant déclaré les moyens de relance comme les recouvrements des créances, l'obtention d'un autre crédit et l'amélioration de la conjoncture et autres moyens sont toutes supérieures à leur moyenne d'ensemble. Par contre, dans le secteur de l'agroalimentaire, quels que soient les moyens de relance, leurs

proportions sont inférieures à leur moyenne d'ensemble.

Les bénéficiaires du secteur BTP misent totalement sur l'obtention d'un autre crédit et l'amélioration de la conjoncture. Les bénéficiaires du secteur commerce optent en grande partie pour l'obtention d'un autre crédit (91,3 % contre une moyenne totale de 77,7 %).

3.7.5. Situation professionnelle actuelle des bénéficiaires de microentreprise en arrêt

Cette partie décrit la situation professionnelle actuelle des bénéficiaires de microentreprise en arrêt selon le secteur d'activités, la cohorte et la région (tableau 50).

Tableau 50 : Répartition des microentreprises en arrêt selon la situation professionnelle, le secteur d'activités, la cohorte et la région (%)

		Situation professionnelle des bénéficiaires en arrêt			
		En emploi	Chômeur	En formation	Total
Secteur d'activités	Agroalimentaire	35,9	50,6	13,5	100,0
	Artisanat	53,3	31,3	15,4	100,0
	BTP	100	0,0	0,0	100,0
	Commerce	30,8	56,5	12,7	100,0
	Total	38,4	48,1	13,6	100,0
Cohorte APEJ	Cohorte 1	28,4	52,8	18,7	100,0
	Cohorte 2	44,1	40,8	15,2	100,0
	Cohorte 3	39,0	52,1	8,9	100,0
Région	Kayes	30,4	69,6	0,0	100,0
	Koulikoro	40,6	43,0	16,4	100,0
	Sikasso	78,0	13,0	9,0	100,0
	Ségou	49,6	26,6	23,8	100,0
	Mopti	34,4	60,3	5,3	100,0
	Tombouctou	0,0	67,6	32,4	100,0
	Gao	32,0	68,0	0,0	100,0
	Kidal	8,5	88,4	3,1	100,0
	Bamako	45,1	34,9	20,0	100,0
Total		38,4	48,1	13,6	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Ce tableau montre que sur l'ensemble des microentreprises en arrêt, 38,4 % des bénéficiaires sont dans un autre emploi, 48,1 % au chômage et 13,6 % en formation.

Plus de la moitié des bénéficiaires des secteurs agroalimentaire et du commerce sont des chômeurs avec des proportions supérieures au poids des chômeurs. Environ un tiers de ces bénéficiaires sont en emploi et un sur dix en formation. Tous les bénéficiaires du BTP sont en emploi. Quant au secteur de l'artisanat, la majorité (53,3 %) des bénéficiaires sont en emploi et 31,3 % sont des chômeurs.

Les chômeurs sont majoritairement représentés dans les cohortes 1 et 3 avec respectivement 52,8 % et 52,1 %. Les bénéficiaires en arrêt de la première cohorte enregistrent le plus faible taux d'emploi

des bénéficiaires avec 28,4 % en comparaison avec ceux des deux dernières cohortes. Il est à noter qu'ils ont une plus forte part dans la formation avec 18,7 % en vue d'améliorer leur connaissance. Bien que le taux d'emploi soit plus important dans la deuxième et la troisième cohortes que dans l'ensemble des cohortes, la part des chômeurs est moins élevée dans la deuxième cohorte mais plus importante dans la troisième cohorte, comparativement au poids d'ensemble des chômeurs.

Plus de six bénéficiaires des microentreprises en arrêt dans les régions de Kidal (88,4 %), Kayes (69,6 %), Gao (68,4 %), Tombouctou (67,6 %) et Mopti (60,3 %) sont au chômage et ces proportions dépassent de loin la part des chômeurs. La région de Koulikoro a une forte proportion de chômeurs, mais cette proportion est inférieure à la moyenne d'ensemble. Le taux d'emploi de la région de Sikasso est très important avec 78 % de l'effectif total des bénéficiaires des microentreprises en arrêt de la région. Il faut noter également qu'à Bamako et à Ségou, les proportions des bénéficiaires en emploi et en formation sont plus importantes et sont au-delà de leur poids d'ensemble (respectivement 45,1 % et 49,6 % contre 38,4 % du taux d'emploi et 20 % et 23,8 % contre 13,6 % du poids de la formation). En plus de ces deux régions, les régions de Tombouctou et de Koulikoro ont une forte proportion de bénéficiaires en formation qui est supérieure au poids d'ensemble.

IV. MOTIVATIONS DE CREATION DE LA MICROENTREPRIS

Cette partie traite des principales raisons de création des microentreprises, l'idée du projet par secteur d'activités et par sexe.

5.1. Motivation des bénéficiaires

Plus de huit bénéficiaires sur dix (83,5 %) voulaient créer leur propre entreprise (tableau 51).

Tableau 51 : Principales raisons de création des microentreprises selon le secteur d'activités (%)

Secteur d'activités	Principale raison				Total
	Créer mon entreprise	Ne pas retrouver un autre	Changer de métier	Autres	
Agroalimentaire	83,3	12,7	2,0	2,0	100,0
Artisanat	84,3	13,8	1,1	0,8	100,0
BTP	83,0	6,2	5,8	5,0	100,0
Commerce	84,6	13,0	2,4	0,0	100,0
Total	83,5	12,8	2,0	1,7	100,0

Parmi les principales raisons qui ont motivé les bénéficiaires, la création de sa propre entreprise est primordiale avec 83,5 % de l'effectif total. Après, viennent ceux qui n'ont pas trouvé un autre emploi (12,8 %). La part des bénéficiaires qui voulaient changer de métier est faible (2 %).

La proportion des bénéficiaires dont la motivation est de créer leur propre entreprise est plus importante dans les secteurs de l'artisanat et du commerce. De même, la proportion de ceux qui n'ont pas eu un autre emploi est également plus importante dans ces deux secteurs que dans l'ensemble des secteurs d'activité. Dans le secteur du BTP, on constate une proportion plus importante des bénéficiaires qui souhaitent changer leur métier et de ceux qui évoquent d'autres raisons de motivations.

Quel que soit le sexe, la grande majorité des hommes et des femmes avaient l'intention de créer leur propre entreprise, mais la proportion des hommes (87 %) est supérieure à celle de femmes (80,2 %). Par contre, la part des femmes qui cherchaient un autre emploi ou qui voulaient changer de métier, est supérieure à celle des hommes et à leur moyenne d'ensemble (tableau 52).

Tableau 52 : Principales raisons de création des microentreprises selon le sexe (%)

Principale raison	Hommes	Femmes	Total
Créer mon entreprise	87,0	80,2	83,5
Ne pas retrouver un autre	9,9	15,5	12,8
Changer de métier	1,3	2,6	2,0
Autres	1,8	1,7	1,7
Total	100,0	100,0	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Environ 70,4 % des bénéficiaires ont identifié eux-mêmes, l'idée du projet, 21 % par la trajectoire de la famille et 4,8 % à travers les amis. Les structures publiques ont appuyé 3 % des bénéficiaires (tableau 53).

Tableau 53 : Répartition des bénéficiaires selon l'idée du projet par secteur d'activités (%)

Secteur d'activités	Idée du projet					Total
	Choix personnel	Famille	Amis	Structures publiques d'appui	Autres	
Agroalimentaire	71,2	20,6	4,3	3,1	0,8	100,0
Artisanat	62,3	26,0	7,2	3,2	1,2	100,0
BTP	80,2	14,0	5,8	0,0	0,0	100,0
Commerce	77,4	15,7	5,3	1,6	0,0	100,0
Total	70,4	21,0	4,8	3,0	0,8	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Quel que soit le secteur d'activités, le choix personnel est le plus évoqué par les bénéficiaires avec des proportions plus élevées que la moyenne d'ensemble exception faite du secteur de l'artisanat dont la proportion est de 62,3 % qui est inférieure au poids de l'ensemble. En effet, les bénéficiaires qui ont identifié l'idée de leurs microentreprises dans le secteur du BTP représentent 80,2 %, ceux du commerce 77,4 % et ceux de l'agroalimentaire 71,2 %. Les relations personnelles dominent dans l'artisanat avec 26 % pour la famille et 7,2 % pour les amis avec des proportions dépassant leur moyenne d'ensemble. En plus du choix personnel, les bénéficiaires du secteur BTP ont trouvé l'idée du projet à travers la famille avec une proportion n'atteignant pas le poids d'ensemble et les amis avec une proportion supérieure au poids d'ensemble.

Tableau 54 : Répartition des bénéficiaires selon l'idée du projet par sexe (%)

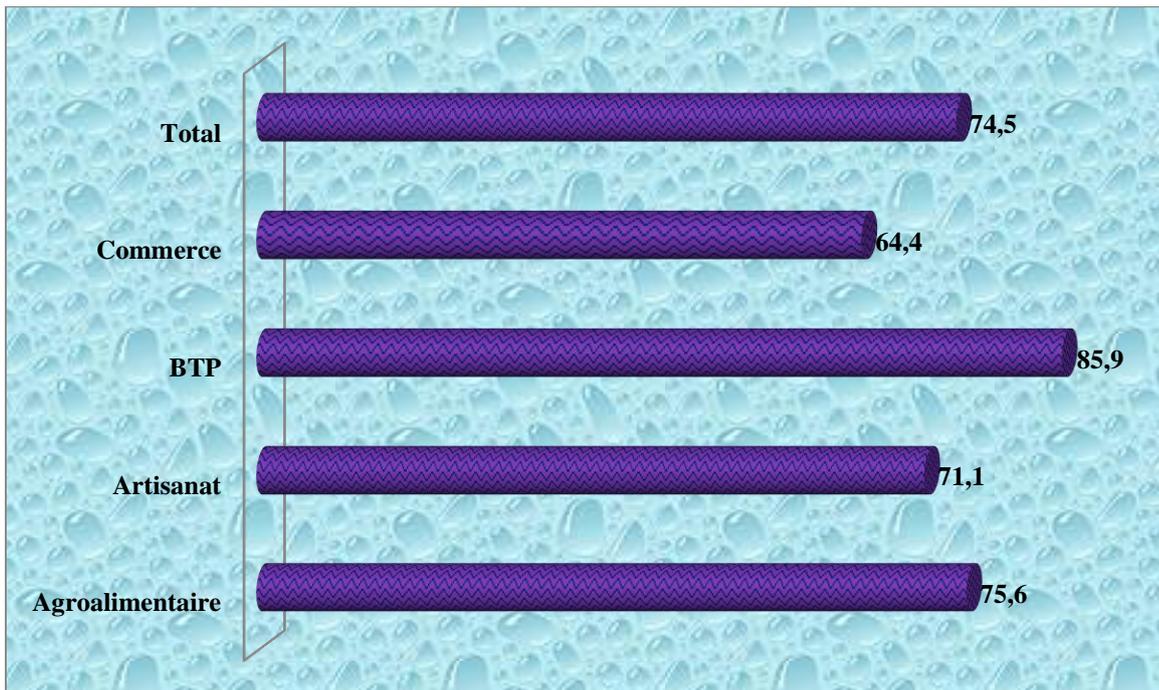
Idée du projet	Homme	Femme	Total
Choix personnel	69,2	71,6	70,4
Famille	20,7	21,3	21,0
Amis	5,6	4,0	4,8
Structures publiques d'appui	3,1	2,8	3,0
Autres	1,3	0,4	0,8
Total	100,0	100,0	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

La proportion des femmes qui ont eu elles-mêmes, l'idée du projet est plus importante que celle des hommes (71,6 % contre 69,2 %). Il en est de même pour l'idée du projet à travers la famille dont 21,3 % pour les femmes et 20,7 % chez les hommes et également pour autres personnes qui ont aidé à adopter l'idée du projet. Par contre, les hommes ont une part plus importante à travers l'idée du projet par les amis et les structures publiques que celle des femmes (tableau 54).

4.2. Appui conseil des bénéficiaires

Cette partie traite la part des bénéficiaires qui ont consulté au moins un conseiller (graphique 12).



Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Graphique 12 : Proportion d'entreprise ayant consulté au moins un conseiller selon le secteur d'activités (%)

Au total, 74,5 % des bénéficiaires ont consulté au moins un conseiller. Par secteur d'activités, les bénéficiaires qui ont consulté au moins un conseiller dans les secteurs du BTP et de l'agroalimentaire ont des proportions plus élevées que la moyenne d'ensemble. Ainsi, elles représentent respectivement 85,9 % et 75,6 %. Par ailleurs, les parts des bénéficiaires des secteurs de l'artisanat et du commerce dont 71,1 % pour le premier et 64,4 % pour le second sont inférieures à la moyenne d'ensemble.

Le tableau 55 donne les proportions des entreprises qui ont consulté au moins un Conseiller.

Tableau 55 : Proportion d'entreprise ayant consulté au moins un conseiller selon le sexe, la cohorte et la région (%)

		Consultation d'un ou des conseillers
Sexe du répondant	Homme	70,5
	Femme	78,2
Cohorte	Cohorte 1	75,7
	Cohorte 2	71,6
	Cohorte 3	75,7
Région	Kayes	83,9
	Koulikoro	86,4
	Sikasso	92,5
	Ségou	95,8
	Mopti	64,3
	Tombouctou	75,5
	Gao	31,7
	Kidal	65,7
	Bamako	84,2
Total		74,5

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Ce tableau illustre la part des microentreprises ayant consulté au moins un conseiller selon le sexe, la cohorte et la région. La proportion des femmes ayant consulté au moins un conseiller est de 78,2 %, supérieure à la moyenne d'ensemble et à celle des hommes. Nous remarquons également que les cohortes 1 et 3 ont enregistré la même part de consultation avec 75,7 % chacune et qui dépasse la moyenne d'ensemble, tandis que le poids des bénéficiaires de la deuxième cohorte ayant consulté un ou plusieurs conseillers est en dessous de la moyenne d'ensemble.

L'analyse par région montre des disparités en termes de poids de consultation. Les bénéficiaires qui ont les moins consulté un conseiller sont ceux des régions de Kidal, Mopti et Gao avec des poids respectifs de 65,7 %, 64,3 % et 31,7 %, tous inférieurs au poids d'ensemble. Il faut signaler que moins d'un tiers des bénéficiaires ont consulté des conseillers. Les proportions des bénéficiaires dans les régions de Ségou Sikasso, Koulikoro, Kayes et le district de Bamako ayant consulté au moins un conseiller, sont largement supérieures à la moyenne d'ensemble. En effet, plus de huit bénéficiaires sur dix ont reçu des consultations d'au moins un conseiller.

4.3. Utilité de la formation reçue pour les bénéficiaires

Il s'agit de déterminer les différentes appréciations de la formation reçue par sexe et par région. La formation GERME et CREE avaient pour objet de faire acquérir aux jeunes bénéficiaires des connaissances et des aptitudes en gestion d'entreprise, particulièrement sur les modules suivants :

- ✓ tenir une comptabilité pour améliorer son entreprise
- ✓ gérer des stocks en faisant des inventaires
- ✓ faire comprendre son client, afin de le satisfaire
- ✓ connaître les étapes de l'approvisionnement

- ✓ tenir des fiches fournisseurs et des fiches de commande pour les prestataires détaillant et le grossiste
- ✓ enfin, faire le plan des ventes et des coûts, le plan de trésorerie.

Le tableau 56 qui suit donne la répartition des bénéficiaires selon l'utilité de la formation reçue, selon le sexe et la région.

Tableau 56 : Répartition des bénéficiaires selon l'utilité de la formation reçue, le sexe et la région (%)

		Utilité de la formation					Total
		Très utile	Utile	Moyenne utile	Peu utile	Pas du tout utile	
Sexe du répondant	Homme	69,1	28,7	1,5	0,4	0,3	100,0
	Femme	73,8	24,7	1,5	0,0	0,0	100,0
Région	Kayes	94,2	5,8	0,0	0,0	0,0	100,0
	Koulikoro	97,0	3,0	0,0	0,0	0,0	100,0
	Sikasso	42,9	54,2	2,9	0,0	0,0	100,0
	Ségou	74,4	24,6	1,0	0,0	0,0	100,0
	Mopti	72,8	20,6	6,5	0,0	0,0	100,0
	Tombouctou	15,3	82,4	0,0	2,3	0,0	100,0
	Gao	76,0	22,7	1,4	0,0	0,0	100,0
	Kidal	64,9	31,6	3,5	0,0	0,0	100,0
	Bamako	74,8	24,2	0,0	0,0	1,0	100,0
Total		71,5	26,6	1,5	0,2	0,1	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

A travers l'appréciation de la formation reçue, 71,5 % des bénéficiaires jugent très utile la formation reçue, 26,6 % la trouvent utile et seulement 1,8 % déclarent qu'elle était moyennement utile, peu utile et pas du tout utile.

D'une manière générale, la proportion des femmes qui déclarent la formation très utile ou utile est supérieure à celle des hommes (98,5 % contre 97,8 % pour les hommes). La part des bénéficiaires femmes qui ont jugé très utile la formation dépasse celle de la moyenne d'ensemble. De même, la proportion des bénéficiaires hommes qui jugent utile la formation est plus importante que celle de la moyenne d'ensemble.

Dans les régions de Kayes et Koulikoro, plus de neuf bénéficiaires sur dix apprécient la formation très utile avec des proportions dépassant largement la moyenne d'ensemble. Selon l'appréciation de la formation reçue par région, les proportions des bénéficiaires l'ayant jugé très utile dans toutes les régions, excepté celles des régions de Tombouctou, Sikasso et Kidal, sont supérieures à la moyenne d'ensemble. A Tombouctou, 82,4 % des bénéficiaires trouvent la formation utile et 15,3 % très utile. Comme à Sikasso, la proportion des bénéficiaires de la région de Tombouctou qui jugent la formation très utile (15,3 %) est inférieure à la moyenne de l'ensemble (71,5 %). Il en est de même à Kidal avec 64,9 %. Seule une très faible proportion des bénéficiaires de Bamako pense que la formation n'est pas du tout utile.

V. ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI DES BENEFICIAIRES APRES LA CREATION DE LA MICROENTREPRISE

5.1. Encadrement de la microentreprise par l'APEJ

Le tableau 57 montre la proportion des microentreprises encadrées selon le secteur d'activités. Au total, 87,6 % des microentreprises déclarent avoir reçu l'encadrement de l'APEJ.

Tableau 57 : Proportion de microentreprise encadré selon le secteur d'activités (%)

Secteur d'activités	Encadrement par l'APEJ
Agroalimentaire	88,0
Artisanat	89,8
BTP	81,7
Commerce	78,6
Total	87,6

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Selon le secteur d'activités, 89,8 % des bénéficiaires de l'artisanat témoignent qu'ils ont reçu l'encadrement de l'APEJ et 88 % de ceux de l'agroalimentaire le disent également. Ils ont tous une part légèrement supérieure à la moyenne d'ensemble. Les bénéficiaires des secteurs du BTP et commerce, affirment majoritairement l'avoir reçu avec respectivement 81,7 % et 78,6 %, mais leurs parts sont en deçà de la moyenne d'ensemble.

Le tableau 58 qui suit montre la répartition des bénéficiaires selon la fréquence de visite et le secteur d'activité

Tableau 58 : Répartition des bénéficiaires selon la fréquence de visite et le secteur d'activités (%)

Secteur d'activités	Fréquence de visite			Total
	1 ^{ère} année du démarrage du projet	Une fois par an	Plus d'une fois par an	
Agroalimentaire	78,5	76,8	77,3	77,5
Artisanat	14,1	15,9	16,0	15,5
BTP	3,3	1,6	1,5	2,0
Commerce	4,1	5,7	5,2	5,0
Total	28,4	15,3	56,3	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Plus de la moitié (56,3 %) des bénéficiaires qui ont été encadrés ont reçu de la visite plus d'une fois par an et 15,3 % une fois par an. Dès la première année du démarrage du projet, 28,4 % des microentreprises ont été visitées.

Suivant la fréquence de visite, nous observons que tous les bénéficiaires ont reçu de la visite quelle que soit la fréquence. Plus de trois quart (77,5 %) des bénéficiaires du secteur d'activités agroalimentaire affirment l'avoir reçue et 15,5 % de ceux de l'artisanat l'ont reçue également. Elle

est globalement faible dans les secteurs d'activité du commerce et du BTP, soit 5 % et 2 % respectivement.

Les proportions des bénéficiaires de l'agroalimentaire qui ont reçu de la visite dès la 1^{ère} année du démarrage du projet dépassent la moyenne d'ensemble de ce secteur. Les parts des bénéficiaires de l'artisanat et du commerce ayant reçu au moins une fois par an sont nettement supérieures à la moyenne de leur ensemble. On constate que la fréquence des visites par secteur d'activités est proportionnelle à leur poids dans l'effectif total des bénéficiaires.

La répartition des bénéficiaires selon la fréquence de visite, le sexe et la région est donnée dans le tableau 59 qui suit.

Tableau 59 : Répartition des bénéficiaires selon la fréquence de visite, le sexe et la région (%)

		Indication du nombre de visites reçu			
		1 ^{ère} année du démarrage du projet	Une fois par an	Plus d'une fois par an	Total
Sexe du répondant	Homme	54,4	53,0	42,5	47,5
	Femme	45,6	47,0	57,5	52,5
Région	Kayes	12,3	15,0	10,9	12,0
	Koulikoro	8,2	11,0	13,6	11,6
	Sikasso	4,1	3,0	18,0	11,6
	Ségou	13,5	6,0	16,2	13,8
	Mopti	8,2	6,0	15,6	12,0
	Tombouctou	21,1	13,0	0,6	8,4
	Gao	19,3	4,0	10,3	11,8
	Kidal	2,9	22,0	5,3	7,4
	Bamako	10,5	20,0	9,4	11,5
Total		100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

La part des femmes qui ont reçu de la visite est plus importante que celle des hommes (52,5 % contre 47,5 %). Selon la fréquence de visite par sexe, la proportion des hommes qui ont reçu des visites la 1^{ère} année du démarrage du projet et une fois par an est supérieure à la moyenne de l'ensemble ; chez les femmes, la proportion des visites de plus d'une fois par an est majoritaire avec 57,5 %.

Excepté les régions de Tombouctou et Kidal, avec des proportions respectives de 8,4 % et 7,4 %, il n'y a pas de différence très significative en termes de poids de la visite. Ces poids vont de 13,8 % à Ségou à 11,5 % dans le district de Bamako. Les visites la 1^{ère} année du démarrage du projet sont plus fréquentes dans les régions de Tombouctou et Gao (21,1 % et 19,3 %). Quant à la visite d'une fois par an, elle est plus fréquente à Kidal (22 %), Bamako (20 %), Kayes (15 %) et Tombouctou (13 %). En ce qui concerne les visites de plus d'une fois par an, les parts les plus élevées sont enregistrées dans les régions de Sikasso, Ségou, Mopti et Koulikoro avec respectivement 18 %, 16,2 %, 15,6 % et 13,6 %.

Le tableau 60 qui suit donne la répartition des bénéficiaires selon le type d'encadrement, le sexe et la région.

Tableau 60 : Répartition des bénéficiaires selon le type d'encadrement, le sexe et la région (%)

		Etat de la microentreprise	Gestion	Difficultés financières	Aide au développement du réseau social	Pas d'utilité
Sexe	Homme	92,2	63,0	44,1	12,2	5,7
	Femme	90,7	71,3	46,3	12,7	6,2
Région	Kayes	52,9	80,7	56,5	19,8	3,7
	Koulikoro	95,8	96,5	59,1	10,0	12,7
	Sikasso	98,7	98,1	94,5	16,6	5,6
	Ségou	99,1	96,0	67,6	6,9	3,7
	Mopti	97,4	77,8	26,8	13,1	7,5
	Tombouctou	96,4	4,2	6,1	2,7	0,0
	Gao	94,7	28,5	18,2	4,4	2,7
	Kidal	82,4	66,7	68,4	29,3	14,0
	Bamako	98,4	40,0	17,5	19,4	7,6
Total		91,4	67,4	45,3	12,5	5,9

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

De façon générale, l'encadrement de neuf bénéficiaires sur dix (91,4 %) porte sur l'état de leur microentreprise, 67,4 affirment que leur encadrement est basé sur la gestion et 45,3 % sur les difficultés financières. L'aide au développement du réseau social a concerné 12 % des microentreprises et 5,9 % des bénéficiaires ne voient pas d'utilité pour l'encadrement.

Les hommes ont plus reçu d'encadrement que les femmes sur l'état de leur microentreprise ; par contre dans la gestion et les difficultés financières, la proportion des femmes domine. De même, la proportion des femmes qui n'accordent pas d'utilité à l'encadrement est supérieure à celle des hommes. Concernant l'aide au développement du réseau social, la proportion des femmes est presque identique à celle des hommes (12,7 % et 12,2 %).

Pour les régions, on constate que les bénéficiaires de la région de Kayes n'ont pas eu assez d'encadrement sur l'état de la microentreprise mais leur proportion dans la gestion, les difficultés financières et l'aide au développement du réseau social sont supérieures à leur moyenne d'ensemble. La proportion d'encadrement sur l'état de la microentreprise à Kidal est moins importante que la moyenne d'ensemble ; par contre, sa proportion est importante dans les difficultés financières et dans l'aide au développement du réseau social. La part est plus importante dans la région de Kidal pour ceux qui n'accordent pas d'utilité à l'encadrement, comparativement aux autres régions et à la moyenne d'ensemble. L'encadrement par rapport à la gestion se fait moins sentir dans les microentreprises des régions de Tombouctou, Gao et le district de Bamako avec au plus 40 % pour Bamako et 4,2 % pour Tombouctou. La nécessité d'encadrement sur la façon de surmonter les difficultés financières n'est pas très visible dans les régions de Tombouctou, Gao, Mopti et le district de Bamako mais les bénéficiaires des autres régions ont eu une tendance pour ce type d'encadrement avec un pourcentage supérieur à la moyenne de l'ensemble.

Par rapport à l'aide au développement du réseau social, les bénéficiaires des régions de Tombouctou, Gao, Ségou et Koulikoro ont moins reçu cet encadrement que ceux des autres régions. La part des régions de Bamako, Kidal, Kayes et Sikasso dépasse leur moyenne d'ensemble.

5.2. Suivi des bénéficiaires du crédit FARE

De façon générale, 37,2 % de bénéficiaires qui ont obtenu le crédit auprès du FARE sont suivis (tableau 61). La proportion du secteur agroalimentaire est en tête du classement des microentreprises obtenant du crédit FARE avec 39,3 % de l'effectif total des bénéficiaires du crédit. Cette suprématie dépasse la moyenne générale. La répartition propulse le secteur du commerce en seconde position avec une proportion de 37,6 %, légèrement supérieure à la moyenne d'ensemble. Contrairement au deux secteurs précédemment cités, les secteurs du BTP et de l'artisanat ont respectivement 31,1 % et 27,1 %, des proportions inférieures à la moyenne de l'ensemble.

Tableau 61 : Proportion des microentreprises bénéficiaires du crédit FARE suivis selon le secteur d'activités

Secteur d'activités	Suivi après l'obtention du crédit auprès du FARE	
	Effectif	%
Agroalimentaire	1 098	39,3 %
Artisanat	148	27,1 %
BTP	24	31,1 %
Commerce	75	37,6 %
Total	1 345	37,2 %

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Plus de huit bénéficiaires de crédit sur dix affirment que pour leur suivi a porté sur la vérification de l'état des équipements et de même sur l'assistance pour surmonter les difficultés (80,8 % pour le premier et 80,8 % pour le second). Le suivi dans le remboursement du crédit a concerné un peu plus du tiers (34,7 %) des contractants de crédit (tableau 62).

Tableau 62 : Type de suivis effectué aux bénéficiaires du crédit FARE selon le secteur d'activités (%)

Secteur d'activités	Etat des équipements	Assistance pour surmonter les difficultés	Remboursement du crédit	Autres
Agroalimentaire	78,4	81,9	34,1	0,6
Artisanat	89,6	77,2	49,5	0,0
BTP	100	86,0	0,0	0,0
Commerce	92,1	62,8	25,2	0,0
Total	80,8	80,4	34,7	0,5

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Exception faite du secteur de l'agroalimentaire, la proportion des contractants de crédit dans les différents secteurs d'activité dont l'état des équipements a été vérifié est plus importante que celle du poids d'ensemble. L'état des équipements de toutes les microentreprises du secteur du BTP a été vérifié et 86 % dans ce secteur ont eu recours à une assistance pour surmonter leurs difficultés. Aucun bénéficiaire du BTP n'a reçu la visite par rapport au remboursement du crédit et autre remboursement. Le suivi des microentreprises de l'agroalimentaire a porté principalement sur l'assistance pour surmonter les difficultés avec une part supérieure à leur moyenne d'ensemble. La proportion des contractants de prêt qui ont été suivis dans le remboursement du crédit est plus élevée dans le secteur de l'artisanat (49,5 %) que celle de son ensemble. L'état des équipements de plus de neuf contractant de prêt sur dix (92,1 %) dans le secteur du commerce a été vérifié.

5.3. Conditions minimales du développement de la microentreprise

Le prêt bancaire est évoqué majoritairement par 74,1 % des bénéficiaires, comme condition minimale nécessaire pour développer leur microentreprise (tableau 63). La majorité des bénéficiaires mettent l'aide dans la gestion en second plan comme condition nécessaire avec une proportion de 53,9 % et la troisième condition nécessaire pour le développement des microentreprises est la meilleure qualification professionnelle de l'équipe (48,4 %). La simplification des formalités administratives est la condition, la moins citée, en dehors d'autres conditions minimales, par les bénéficiaires pour le développement de leur entreprise. En effet, la proportion des répondants de cette condition minimale nécessaire pour le développement des microentreprises est de 20,6 %.

Tableau 63 : Conditions minimales nécessaires pour le développement des microentreprises selon le secteur d'activités (%)

Conditions minimales	Secteur d'activités				
	Agroalimentaire	Artisanat	BTP	Commerce	Total
Meilleure qualification professionnelle de moi-même et de mes salariés	49,7	44,0	70,0	33,3	48,4
Aide dans la gestion	55,2	49,2	47,0	49,9	53,9
Aide dans la commercialisation	46,0	32,2	41,6	47,8	43,9
Prêt bancaire	73,8	74,1	80,7	76,8	74,1
Conjoncture plus favorable	29,6	34,5	21,6	36,8	30,5
Simplification des formalités administratives	19,9	28,0	14,9	13,5	20,6
Autres	14,5	14,6	11,8	4,6	13,9

Source : ONEF : Enquête de suivi des jeunes bénéficiaires des fonds d'appui à l'entrepreneuriat de l'APEJ/PROCEJ

Quel que soit le secteur d'activités, la proportion des bénéficiaires qui estiment que le prêt bancaire est la condition minimale pour développer leur microentreprise est important (74,1 %), comparativement aux autres conditions évoquées. Mais cette proportion est supérieure à celle de la moyenne du secteur agroalimentaire (73,8 %). Par contre, les parts des bénéficiaires qui ont cité comme conditions minimales la meilleure qualification professionnelle, l'aide dans la gestion et dans la commercialisation avec respectivement 49,7 %, 55,2 % et 46 % sont supérieures à leur moyenne d'ensemble (48,4 % ; 53,9 % ; 43,9 %). Pour la conjoncture plus favorable, 34,5 % des bénéficiaires de l'artisanat et 36,8 % de ceux du commerce se sont prononcés favorablement pour une moyenne générale de 30,5 %. La « simplification des formalités administratives » est la condition minimale la plus souhaitée par les bénéficiaires de l'artisanat, comparativement au poids d'ensemble. Avec une moyenne de 48,4 %, on constate que 70 % des bénéficiaires du secteur BTP affirment que la meilleure qualification professionnelle est l'une des conditions minimales nécessaires pour le développement de leur microentreprise.

CONCLUSION

Cette étude expose les résultats d'une enquête de suivi menée entre le 08 et le 27 Janvier 2019 auprès d'un échantillon représentatif des bénéficiaires des services offerts par le « Projet de Développement des Compétences et Emploi Jeunes » (PROCEJ). L'enquête fait partie du dispositif d'outils prévus dans le cadre du suivi des activités mises en place dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet offrant des services « améliorer l'éducation et la formation pour l'employabilité et les possibilités d'emplois créés par le secteur privé pour les jeunes au Mali ».

Cette enquête a d'abord permis de mesurer la perception réelle des bénéficiaires des microentreprises sur la qualité des services qui sont en train d'être fournis ainsi que leurs attentes sur certains éléments des services offerts. Il n'est point besoin de rappeler que la connaissance de ces attentes peut être utile pour l'établissement de standards ou de normes pour des services de qualité ainsi que pour mieux « gérer » le projet en tenant compte des attentes des bénéficiaires. C'est en effet naturel et normal que des services techniques d'aide se donnent les moyens d'améliorer les aspects des services que des bénéficiaires jugent utiles et indispensables.

Les résultats obtenus de l'enquête ont en plus montré que sur un effectif total de 3615 bénéficiaires ayant reçu la subvention du PROCEJ, 3 020 étaient en activité au moment de l'enquête et 595 microentreprises en arrêt dont un peu plus de trois quart ont arrêté momentanément leur activité et le reste est fermé définitivement. Dans l'ensemble, près de deux tiers des microentreprises fonctionnelles ont créé 7 141 nouveaux emplois. La proportion des microentreprises créant des nouveaux emplois est plus importante dans les secteurs de l'artisanat et de l'agroalimentaire.

Nous remarquons que l'activité de plus de trois quart des microentreprises a connu une croissance et une rentabilité. Mais un peu plus de quatre bénéficiaires sur cinq ont rencontré des difficultés dans l'exercice de leur fonction. Les difficultés les plus évoquées par les bénéficiaires sont liées à l'approvisionnement, à la commercialisation et au besoin de financement. Pour étendre leur microentreprise, la quasi-totalité des bénéficiaires ont exprimé des besoins d'appui financier et technique. Le PROCEJ/FARE est une source de financement de plusieurs bénéficiaires qui ont obtenu du crédit.

En somme, la part des bénéficiaires ayant déclaré avoir reçu l'encadrement de l'APEJ est très important. Il a été constaté lors de l'analyse des résultats de l'enquête que leur revenu annuel moyen a connu une amélioration considérable vu les principales raisons de la motivation des bénéficiaires voulant majoritairement créer leur propre entreprise. Le prêt bancaire semble être la principale condition minimale nécessaire pour développer ces microentreprises. En partant de ces quelques constats décrits plus haut, il a été préconisé quelques recommandations simples mais jugées efficaces pour que les bénéficiaires du projet aient une satisfaction maximale.

RECOMMADATIONS

A la lumière de l'analyse des résultats et des leçons apprises de l'enquête, il paraît judicieux de formuler les recommandations suivantes à l'endroit du PROCEJ. Ces recommandations pourraient être capitalisées par le PROCEJ dans la phase future.

- ✓ **Pérenniser** ces genres d'initiatives et **augmenter** le montant de la subvention
- ✓ **Tenir** compte des résultats de l'analyse des plans d'affaires et de l'étude des créneaux porteurs afin d'octroyer systématiquement les crédits
- ✓ **Analyser** les créneaux porteurs pertinents afin que les jeunes ne cèdent point au mimétisme
- ✓ **Améliorer** les conditions d'obtention, la durée, la périodicité et le montant du crédit alloué
- ✓ **Faciliter** l'accès au crédit
- ✓ **Revoir** les conditions de sélection des bénéficiaires du projet
- ✓ **Appuyer** les bénéficiaires qui exercent leur métier dans l'activité où ils étaient installés car l'enquête a montré que les microentreprises viables sont dirigées par des jeunes qui ont acquis des compétences dans la même profession antérieure
- ✓ **Mettre** en place un dispositif efficace de suivi pour l'appui conseil ou l'accompagnement en gestion des microentreprises viables et vulnérables qui seront sélectionnées pour bénéficier d'un appui

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. **INSEE**, Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. Concept et définition.
2. **Rapport d'enquête** de satisfaction Rouen nouvelles bibliothèques, Christophe Robert, mars 2010.
3. **Rapport d'enquête** de satisfaction des bénéficiaires du projet PIDDAR, novembre 2013.
4. **Rapport de l'enquête** auprès des jeunes bénéficiaires du projet emploi et formation professionnelle des jeunes SNU, mars 2013.
5. **Evaluation d'impact** du projet pilote soutien aux activités génératrices de revenus (AGR), Initiative nationale pour le développement humain, novembre 2013.
6. **ONEF (2016)** : Rapport d'analyse situationnelle annuelle sur le marché du travail, année 2015
7. **ONEF (2015)** : Enquête nationale sur l'emploi, Rapport principal 2014. Enquête modulaire permanente auprès des ménages (EMOP) 2014, Bamako
8. **ONEF (2016)** : Enquête nationale sur l'emploi, Rapport principal 2015, Enquête modulaire permanente auprès des ménages (EMOP) 2015, Bamako
9. **ONEF (2017)** : Enquête nationale sur l'emploi, Rapport principal 2015, Enquête modulaire permanente auprès des ménages (EMOP) 2016, Bamako
10. **ONEF (2017)** : Rapport de l'enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires du PROCEJ, avril 2017

ANNEXES

PRESENTATION DES STRUCTURES IMPLIQUEES

PROCEJ

Le Projet Développement des Compétences et Emploi Jeunes a comme objectif de soutenir l'éducation et la formation pour l'employabilité et les possibilités d'emplois qu'offre le secteur privé à la jeunesse au Mali. Parmi les trois composantes du Projet, la composante 2 relative à la « **création d'emplois pour les jeunes par le secteur privé** » est mise en œuvre par l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ) qui est constituée de deux sous-composantes. La première sous-composante consiste à soutenir les programmes d'entrepreneuriat pour les jeunes, organise et conduit les programmes d'entrepreneuriat pour les jeunes dont le niveau d'instruction est inférieur à celui de l'enseignement secondaire à travers des activités de formation. Elle octroie des fonds d'amorçage sous forme de subventions pour aider les jeunes à démarrer ou consolider leur propre entreprise et des fonds de garantie. Elle organise et conduit également des programmes d'entrepreneuriat à l'intention des jeunes ayant au moins un diplôme de l'enseignement secondaire par la réalisation d'un concours de plan d'affaires et la fourniture de fonds d'amorçage sous forme de subvention pour les jeunes et les aider à démarrer ou consolider leur propre entreprise. Ces jeunes bénéficient également de la fourniture de fonds de garantie dans le cadre de ce programme. La deuxième sous-composante soutient les petites et moyennes entreprises existantes pour la création d'emplois grâce à la fourniture de subventions de contrepartie pour les bénéficiaires et de fonds de garantie pour aider les PME locales ayant un potentiel élevé à améliorer leur processus de production, de transformation et/ou de commercialisation pour soutenir la création d'emplois.

APEJ

L'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ) est un établissement Public à caractère Administratif doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion. Elle a été créée par la Loi n°03-031 du 25 août 2003. Le Décret N°03- 380/P-RM du 19 septembre 2003 fixe son organisation et les modalités de son fonctionnement. L'Agence dont les activités ont démarré le 24 février 2004 a pour mission de concourir à la création d'emploi pour les jeunes, les hommes et les femmes de 15 à 40 ans en milieu rural ou urbains, résidents ou expatriés en facilitant leur accès au marché du travail et au crédit. Elle concourt à la promotion de l'emploi des hommes et des femmes de 15 à 40 ans, en milieu rural et urbains, résidents ou expatriés, en facilitant leur accès au marché du travail et au crédit. La mission de l'APEJ est de concourir à la promotion de l'emploi pour les jeunes Maliens, hommes et femmes de 15 à 40 ans, en milieu rural et urbain, résidents ou expatriés, en facilitant leur accès au marché du travail et au crédit. Le Programme Emploi Jeunes (PEJ) qui comprenait quatre (4) composantes dans sa phase initiale (PEJ 1) en 2004 a été recentré à trois (3) depuis l'entrée en vigueur de sa deuxième génération (PEJ 2) à partir de 2011.

BMS

La Banque Malienne de Solidarité (BMS-SA) est une entreprise malienne créée en 2002 à l'initiative de Alpha Oumar Konaré, alors Président de la République, prenant exemple sur l'expérience de la Tunisie. Cette banque à vocation sociale a comme objectif de lutter contre la pauvreté et le chômage. Ses activités sont le financement, la coordination, l'appui et l'accompagnement de microentreprises ou de particuliers, de préférence issus des populations défavorisées. La Banque Malienne de Solidarité accorde des prêts à des conditions avantageuses (apport personnel réduit, taux d'intérêt inférieurs aux autres banques).

FARE

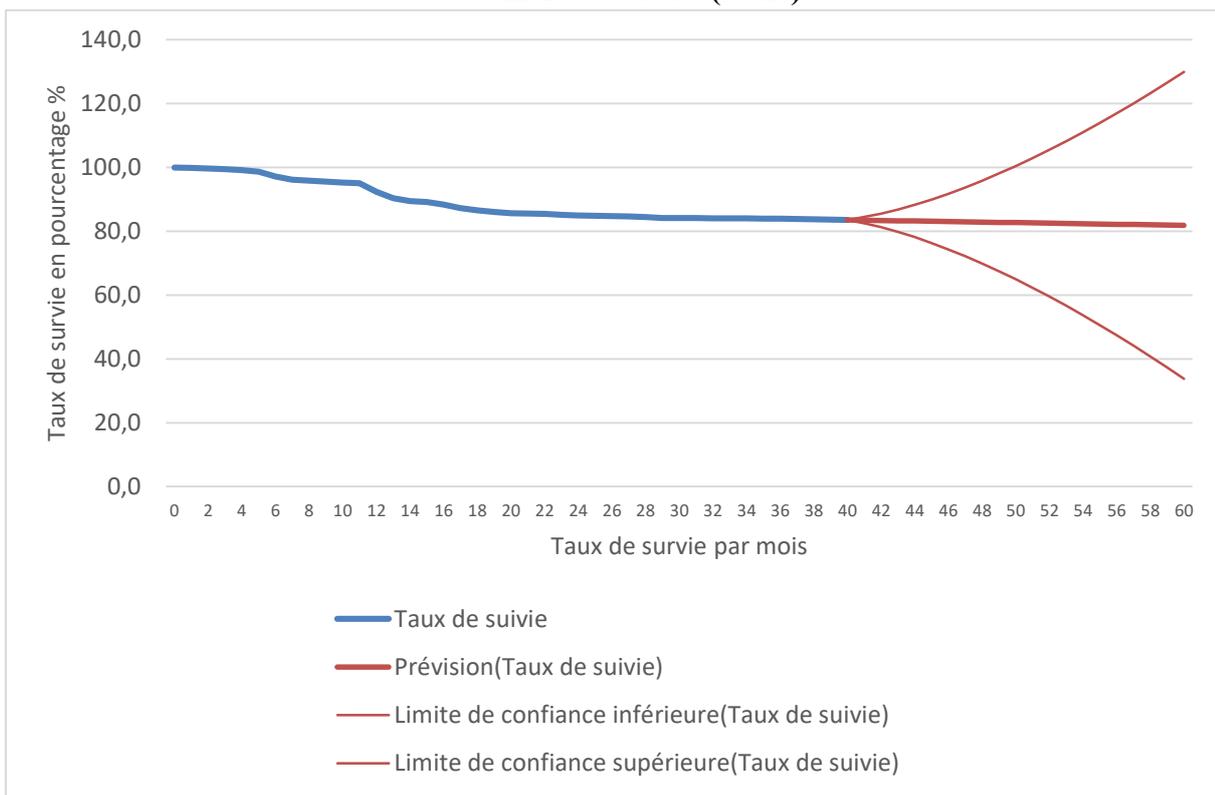
Depuis des années, le Fonds Auto Renouvelable (FARE), conscient de l'importance et du rôle que jouent les PME-PMI dans le développement économique et social, participe activement à la mise en œuvre des programmes tels que : le programme d'Appui à la jeunesse Malienne (PAJM), le Programme de Renforcement des Capacités des Commerçants Détaillants (PRECACD), le Projet d'Appui au Financement des Petites et Moyennes Entreprises (PAF/PME) et le projet de Développement des Compétences de l'Emploi des Jeunes (PROCEJ).

Ces programmes d'Appui et de soutien au secteur des PME-PMI permettent l'insertion d'un grand nombre de porteurs de projets. Dispositif national d'insertion des jeunes, le FARE a contribué de façon significative à l'atteinte de la promesse électorale du Président de la République par la concrétisation d'un nouveau partenariat entre FARE et SNV dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Gouvernance Locale Redevable (P-GLR). Ce programme financé par les Pays-Bas pour un montant de 500 millions de F CFA sur cinq ans permettra la création de 180 emplois pour l'ensemble des jeunes des 51 communes à travers l'accès à des prêts remboursables suivant le mode opératoire du Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes entrepreneurs, dans le domaine de la création des entreprises où 224 projets ont été garantis, favorisant la création et le renforcement de 334 emplois permanents pour le développement des entreprises en 2015. Deux cent quarante-trois (243) cautions ont été délivrées, favorisant ainsi la création de 2 238 emplois dont 516 permanents et 1 722 emplois journaliers avec une moyenne de 13 emplois par marché.

Evolution mensuelle du taux de survie des microentreprises

Nombre de mois en activité	Nombre d'entreprises en arrêt	Taux de mortalité	Nombre d'entreprises ayant survécu	Taux de suivie
0	0	0,0	3 615	100,0
2	13	0,4	3 602	99,6
3	20	0,5	3 595	99,5
4	31	0,9	3584	99,1
5	48	1,3	3 567	98,7
6	103	2,8	3 512	97,2
7	139	3,8	3 476	96,2
8	150	4,2	3 465	95,8
9	161	4,5	3 454	95,5
10	170	4,7	3 445	95,3
11	180	5,0	3 435	95,0
12	276	7,6	3 339	92,4
13	347	9,6	3 268	90,4
14	380	10,5	3 235	89,5
15	391	10,8	3 224	89,2
16	421	11,7	3 194	88,3
17	462	12,8	3 153	87,2
18	484	13,4	3 131	86,6
19	504	13,9	3 111	86,1
20	519	14,3	3 096	85,7
22	526	14,6	3 089	85,4
24	545	15,1	3 070	84,9
25	549	15,2	3 066	84,8
27	555	15,3	3 060	84,7
28	561	15,5	3 054	84,5
29	572	15,8	3 043	84,2
34	578	16,0	3 037	84,0
37	583	16,1	3 032	83,9
38	588	16,3	3 027	83,7
40	595	16,4	3 020	83,6
Total entreprise	3615			

Prévision de l'évolution mensuelle du taux de survie des microentreprises au cours des 60 mois d'activité (5 ans)



QUELQUES IMAGES DES BENEFICIAIRES EN ACTIVITE

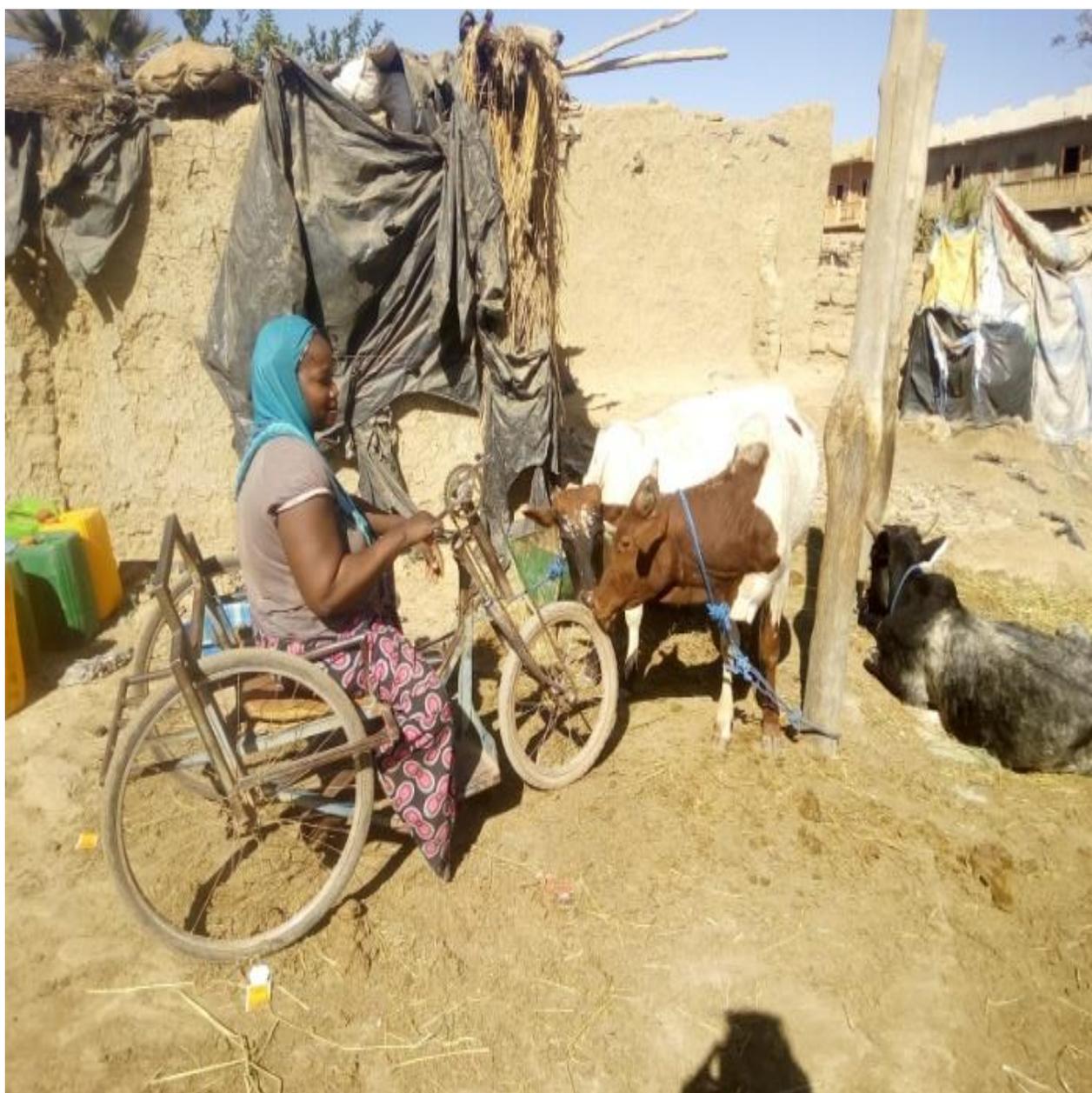
Troisième cohorte Sévaré (Mopti)



Deuxième cohorte Bla (Ségou)



Première cohorte Bandiagara secteur II (Mopti)



Troisième cohorte Bougouni (Sikasso)

